

VIE
OBLATE
LIFE

TOME SOIXANTE-CINQ / 1
VOLUME SIXTY-FIVE / 1

2006

OTTAWA, CANADA

Préparation et réception de la Règle de 1818 - Principes d'ordre et de gouvernement -

Émilien Lamirande

SUMMARY: The A. studies the antecedents of the first Oblate Rule of 1818. Already, while studying for the priesthood at the Saint-Sulpice Seminary in Paris, Saint Eugene became convinced by the writings of the saints and the principles of his formation of the importance of clear rules to ensure the stability and development of a society as well as an individual's spiritual progress. Once he had returned to Aix in 1813, he outlined for himself a personal program of life and a regulation for the youth group he had soon assembled. Then, already in 1815, while writing to invite Fr. Tempier to join him, he wrote of a regulation he had in mind for his future society. Its need became more urgent at the perspective of a second foundation at Notre-Dame du Laus in 1818. Inspired by his own experience, the Rules of other missionary Institutes, special regulations elaborated for the direction of missions, the formation of novices and the conducting of the young members of his Association, he wrote the first Rule of the Missionaries of Provence which was to be approved by the Society's first General Chapter on November 1, 1818. The A. concludes by examining the various sources dealing with the reception of that Rule by the members and its content concerning authority and obedience.

Mazenod avait souhaité que sa société de missionnaires constitue une véritable famille, ce qui ne l'a pas empêché, dès la première heure, de lui proposer des objectifs précis et des cadres. Ce n'est pas à son corps défendant qu'il s'est fait législateur; il avait été préparé à ce rôle. Ses antécédents révèlent des attitudes sur l'ordre, l'autorité et, en termes religieux, sur l'obéissance. La Règle de 1818 comporte cependant une part considérable d'emprunts qui tient à de solides convictions. Le processus de la préparation de cette Règle, en partie nébuleux, qui a conduit à son adoption n'est pas non plus sans signification pour la suite des événements¹.

I. Arrière-plan idéologique et personnel

Le contexte ecclésial et politique

On pourrait s'étonner de voir l'abbé de Mazenod, lequel avait vécu son adolescence et sa jeunesse hors des cadres de la famille ou des écoles, prôner la nécessité d'une règle de vie pour en arriver, au plan spirituel, à des résultats durables. Peut-être, consciemment ou non, aspirait-il à quelque chose qui lui avait manqué. Encore très jeune, il avait pourtant acquis, au sujet de l'ordre, du gouvernement ou de l'origine du pouvoir, des principes qui vont d'ailleurs évoluer. Son premier mouvement n'avait sans doute pas été d'adhérer à la trilogie *liberté, égalité, fraternité*. Même en se pliant à des compromis avec les régimes politiques successifs, il a longtemps partagé les convictions monarchiques des Mazenod, entretenues et exacerbées par l'exil. Sans aller comme son père ou son oncle Fortuné à ridiculiser, à la Restauration, l'idée même d'une charte qui restreindrait les prérogatives du roi, il continuera à redouter, dans le gouvernement civil comme religieux, l'intrusion

1 Sigles utilisés : EF : *Écrits du Fondateur*, éd. P.-E. Duval, Rome; EO : *Écrits Oblats*, éd. Y. Beaudoin, Rome; Ét. Obl. : *Études Oblates*, Ottawa; MOMI : *Misssions des Oblats de Marie-Immaculée*, Rome; VO : *Vie Oblate Life*, Ottawa.

de l'influence populaire et de tout ce qui rappelait la révolution. Ainsi, en 1816, l'attitude des curés d'Aix, osant «faire corps», lui paraîtra relever du presbytérianisme².

Quoique attaché aux traditions de l'Église de France, il se dissociera des revendications gallicanes. L'ultramontanisme qu'il professe dès son séjour en Italie répond à un besoin de s'appuyer sur une autorité bien identifiée et personnalisée. À son retour en France, alors que la papauté se trouvait affaiblie et humiliée, il veillera à vérifier par qui il devait s'y relier, évitant en 1811 de se faire ordonner à Paris par le cardinal Maury et, ensuite, refusant ouvertement de reconnaître l'archevêque-nommé d'Aix, Mgr Jauffret, sinon comme administrateur du diocèse.

L'influence de Saint-Sulpice

C'est au Séminaire Saint-Sulpice de Paris que l'abbé de Mazenod a pris conscience de la dimension religieuse de l'obéissance. En y entrant, en 1808, il entendait se soumettre aux volontés des supérieurs, «quelque puériles qu'elles paraissent, quelque dures qu'elles puissent être pour un homme qui a vécu jusqu'à la 26^e année de son âge dans la plus entière indépendance, même dans ce qui regarde la piété.»³ Des *Avis généraux pour arriver à la perfection*, trouvés dans ses papiers de l'époque et qui s'appliquent à des personnes engagées dans ce qu'on appelait les voies de la piété, incluent une section sur l'obéissance qui renvoie à la doctrine des saints. On suppose que tout le morceau est emprunté mais, pour le transcrire de sa main, il fallait qu'il le trouve utile.⁴ La première phrase donne le ton : « Obéir avec la plus scrupuleuse exactitude aux ordres de nos supérieurs et de notre Père spirituel ». On attribue au Père Caraffa (sans doute Vincent, †1649, qui fut général des Jésuites) et à ste Thérèse d'avoir qualifié l'obéissance de reine des vertus. On s'autorise encore de s. Bernard, de s. François de Sales, de s. Ignace de Loyola, « de tous les Pères de la vie spirituelle », en évoquant pour finir le *Vince te ipsum* de s. François-Xavier et de s. Ignace.

Si ces notes ne reflètent pas directement la spiritualité des Sulpiciens, c'est chez eux que Mazenod s'est assujéti à un cadre de vie exigeant et a adopté les comportements qui, selon eux, convenaient à un séminariste et à un bon prêtre.⁵

Mazenod commencera par se familiariser avec le règlement du Séminaire, dont l'horaire journalier et d'autres pratiques sont attestés dans des lettres à sa mère.⁶ Il empruntera plus tard aux Sulpiciens nombre d'usages et de formules longtemps conservées chez les Oblats.

2 Cf. E. de Mazenod à H. Courtès, Barcelonnette, 5 mai 1822 : EO 6, pp. 96-97.

3 *Résolutions*, octobre 1808: EO 14, p. 67.

4 *Avis* : EO 14, p. 102; selon Y. Beaudoin il pourrait s'agir des « petits avis spirituels » qu'Eugène conseillait à sa mère de lire une fois par semaine.

5 Au Canada, à la même époque, le supérieur de Saint-Sulpice, J.-G. Roque, avait composé et adapté à l'usage des Soeurs Grises de Mère d'Youville un petit ouvrage intitulé « Gouvernement général. Conduite privée », qui alignait des règles comme celles-ci : «Être ferme et constante à faire observer la règle et les constitutions, mais mettre beaucoup de douceur dans la manière», ou « Craindre beaucoup dans les réformes le désir du plus grand bien, qui conduit bien souvent à un mal réel ». Copie aux Archives des Soeurs de la Charité d'Ottawa; cf. É. Lamirande, *Élisabeth Bruyère, Fondatrice des Soeurs de la Charité d'Ottawa*, Montréal, 1993, pp. 570-571. On suppose que les Messieurs avaient élaboré en France de tels principes. Rien de semblable ne transparaît pourtant chez Mazenod.

6 Cf. J. Pielorz, *La vie spirituelle de Mgr de Mazenod, 1782-1812*, Ottawa, 1956, pp. 202-203. Ce règlement servira au p. Tempier pour établir celui du Séminaire de Marseille : cf. Y. Beaudoin, *Le Grand Séminaire de Marseille (et Scolasticat oblat)*, Ottawa, 1966, p. 66.

Il a appris aussi à connaître le règlement de l'Aa, association secrète de quelques séminaristes à laquelle il avait été élu le 8 décembre 1810, et dont il deviendra secrétaire avant d'en être un aviseur spirituel.⁷ Il s'était inscrit à la *Congrégation* du Séminaire, mais on ignore quel rôle il y a joué. Il était dès lors, en tout cas, convaincu de la nécessité d'un règlement pour assurer la bonne marche d'un établissement ou d'une société, comme la constance d'un individu dans la poursuite de ses projets. D'Issy, en 1809, il conseille à sa sœur Eugénie d'être assidue dans ses pratiques :

*Et pour être fidèle à ses résolutions, je ne connais pas de meilleurs moyens que de se faire soi-même un règlement par écrit, qu'on se fait une loi de relire toutes les semaines, dans les commencements, et ensuite tous les mois. Ce règlement de vie doit tout embrasser : les exercices de piété, l'étude, les devoirs de convenance, l'heure du lever, l'heure de la promenade, celle où l'on peut rendre des visites ...*⁸

Un règlement personnel pour son retour à Aix

Après avoir observé celui du Séminaire, dans la perspective de son prochain retour à Aix en 1812, Mazenod s'établit un règlement personnel, qui tient d'un horaire et qu'il a l'intention d'observer en vivant chez sa mère. Il passe en revue, du réveil au coucher, des actes que relèvent pour l'essentiel des exercices de piété et de l'étude.⁹ Il séjourne en décembre au Séminaire d'Aix pour une retraite et consigne des considérations sur ses devoirs envers Dieu. Bien qu'il les qualifie de « règlement », il s'agit plutôt de la manière d'accomplir des actes de religion et de l'esprit qui doit y présider.¹⁰ Son texte débute avec une citation de *l'Imitation de Jésus-Christ* et une phrase attribuée à s. Éphrem, sur la nécessité d'une discipline ou d'une règle. Il continue sans surprise avec cette assertion : « De tout temps il a été reconnu dans l'Église, et parmi les personnes qui ont voulu parvenir à la perfection, que pour y arriver et s'y maintenir, il fallait se soumettre à une règle fixe et invariable... » Une telle règle est perçue « comme la boussole des dispositions de l'âme », comme le témoin et le garant de saintes résolutions », « comme [un] monument au pacte solennel qui fut fait entre l'âme et Dieu ».

Mazenod se propose d'observer toute sa vie ce règlement, même s'il prévoit pour l'ordre des exercices que « la différence de position ou de circonstances » pourrait nécessiter des changements.¹¹ On trouve encore dans ses papiers un règlement d'inspiration jésuite dont il a pu s'inspirer.¹² Il reviendra sur ses manquements, mais persistera dans son intention de régler son emploi du temps. Plus tard, vicaire général de Marseille, il songe à « la règle particulière » qu'il doit suivre et, en assumant sa charge d'évêque du diocèse, il se fixe un « horaire de la journée. »¹³ En mai 1816, il avait déjà donné à la Congrégation de la Jeunesse d'Aix un règlement qui s'ouvre sur des pensées familières :

L'expérience prouve qu'on court le risque de ne pas persévérer longtemps dans la pratique de la vertu, si l'on ne captive pas la volonté sous une règle uniforme pour tous les

7 J. Pielorz, *La vie spirituelle de Mgr de Mazenod*, pp. 261-265; J. Leflon, *Eugène de Mazenod*, t. I, Paris, 1957, pp. 354-367, 431-433.

8 E. De Mazenod à sa sœur Eugénie, Issy, 12 juillet 1809: EO 14, p. 151.

9 *Règlement*, qu'on date d'août-septembre 1812 : EO 15, pp. 15-18.

10 *Règlement*, de décembre 1812 : EO 15, pp. 19-37.

11 EO 15, pp. 19-21. Sur cette retraite, cf. A. Taché, *La Vie Spirituelle d'E. de Mazenod aux origines de la Société (1812-1818)*, Rome, 1960 (impression de 2004), pp. 152-158.

12 Cf. J. Pielorz, *La prétendue retraite d'Eugène de Mazenod en 1805*, dans *Ét. Obl.*, 21 (1962), pp. 24-29.

13 Cf. EO 15, pp. 73, 76, 177-183, 205, 280-281.

jours de la vie, avec les modifications que l'âge et les différentes circonstances dans lesquelles on peut se trouver doivent nécessairement y apporter.¹⁴

II. Étapes vers la rédaction de la Règle

Premières intentions

Mazenod, encore sans longue expérience du ministère, ne partait quand même pas de rien quand il s'est soucié des cadres à donner aux Missionnaires de Provence. Homme d'idéal, il n'était pas un rêveur. En proposant la fin, il prévoyait les moyens. En font foi ses lettres à Tempier, à l'automne de 1815, autant que sa Supplique du 25 janvier 1816 et sa volonté, plusieurs fois exprimée, de compléter le règlement primitif. Pour lui, le partage de l'apostolat comme la vie de communauté ne se concevaient pas sans l'adoption d'une règle, ainsi qu'il le propose en octobre à Tempier : « Il importe de poser des fondements solides; il faut que la plus grande régularité s'établisse et s'introduise dans la maison dès que nous y entrerons ». Il songeait dès lors à une règle dont on puiserait les éléments dans les statuts de s. Ignace (pour les Jésuites), de s. Charles Borromée (pour les Oblats de s. Ambroise et s. Charles), de s. Philippe de Néri (pour les Oratoriens), de s. Vincent de Paul (pour les prêtres de la Mission), et du bx Liguori (pour les Rédemptoristes).¹⁵ Peu après, Mazenod revient à la façon dont il voulait réaliser ce programme : « Je vous assure que je regarde comme très important pour l'œuvre de Dieu que vous soyez des nôtres; je compte sur vous plus que sur moi-même pour la régularité d'une maison qui, dans mon idée et mes espérances, doit retrouver la perfection des premiers disciples des apôtres.»¹⁶ On devait vivre sous un règlement établi dès la première rencontre : « Ce premier pas est, à mon avis, de la plus haute importance. C'est à cette première réunion que nous arrêterons le Règlement que nous aurons à suivre, que nous conférerons sur la manière dont nous opérerons le bien.»¹⁷

La Supplique du 25 janvier 1816 et le premier règlement

Une telle réunion n'a probablement jamais eu lieu. Il y eut cependant concertation. Les minutes de la Supplique en vue d'obtenir l'approbation des Vicaires généraux portait les signatures d'Icard, de Tempier, de Deblieu et de Mye, avec celle de Mazenod, qui aura personnellement consulté les autres. Le texte final, soumis le 25 janvier 1816, bien qu'il contienne des modifications, ne comporte les signatures authentiques que de Mazenod, de Tempier et d'Icard, celles de Deblieu et de Mye étant imitées. On avait, d'une façon ou d'une autre, présumé de leur adhésion.¹⁸

La Supplique portait sur la formation d'une communauté de missionnaires: « Ils [les prêtres soussignés] ont l'honneur de vous demander l'autorisation de se réunir à Aix...

14 *Abrégé du règlement de vie des congréganistes d'Aix, 1816* : EO 15, p. 139; nous présumons qu'il s'agit du règlement adopté en mai, à distinguer des Statuts, prolixes et vraisemblablement empruntés: cf. É. Lamirande, *Aux origines des Missionnaires de Provence. L'état d'esprit d'Eugène de Mazenod (1813-1815)*, dans VO 57 (1998), pp. 234-240; ces pages corrigent certaines données de l'article antérieur : *Les Règlements de la Congrégation de la Jeunesse chrétienne d'Aix et nos saintes Règles*, dans Ét. Obl. 15 (1956), pp. 19-23.

15 E. de Mazenod à H. Tempier, Aix, 9 oct. 1815 : EO 6, pp. 6-7.

16 Le même au même, Aix, 15 nov. 1815 : EO 6, p. 12.

17 Le même au même, Aix, 13 déc. 1815 : EO 6, pp. 13-15.

18 Cf. J. Pielorz, *La Congrégation O.M.I. était-elle fondée le 25 janvier 1816?* dans VO 54 (1995), pp. 172-174; dans le rescrit, le nom d'Icard est remplacé par celui de Maunier.

pour y vivre en communauté sous une règle dont ils vont vous exposer les points principaux.»¹⁹ Le 29 janvier, les Vicaires généraux approuvent leur réunion « sous l'observance du Règlement » qu'ils ont examiné. Ils promettent une « plus ample et plus formelle autorisation avec les modifications du Règlement que l'expérience pourra faire connaître plus utiles, si besoin est.»²⁰ Les autorités diocésaines approuvaient non seulement la réunion en communauté, mais ce que le Fondateur appellera « nos statuts et notre règlement.»²¹

La Supplique fournit en peu de lignes un excellent aperçu du projet de Mazenod. La substance en passera dans la Règle de 1818. Devant la désolante situation religieuse des petites villes et des campagnes de Provence, lui-même et ses compagnons perçoivent dans les missions le moyen le plus efficace d'y remédier et se déclarent disposés à embrasser ce ministère. Ils désirent se former en une société qui n'aurait pourtant pas pour seule fin de travailler au salut du prochain, mais aussi de fournir à ses membres le moyen de pratiquer les vertus religieuses. Une partie de leur vie devrait ainsi être consacrée à la vie intérieure, à l'étude ou à des ministères moins pénibles, alors que l'autre le serait à l'évangélisation des bourgs et des campagnes.²² Il s'agissait d'une déclaration d'intention plus que d'un véritable règlement.

Le souci de pourvoir à de véritables statuts

Mazenod n'oublie pas son idée d'une règle équivalente à celles qui régissaient des instituts religieux reconnus. Le 1^{er} mai 1816, il demandait à son père de prendre contact avec les Rédemptoristes de Palerme, d'obtenir des détails sur leur Congrégation et de lui procurer leurs Constitutions avec, si possible, une relique et une gravure du bx Alphonse destinée à la salle de communauté d'Aix.²³ Il n'aura les Constitutions qu'en janvier 1818. En mai, ses notes font déjà état, au sujet des repas, de règles qui s'en inspirent.²⁴ Pour revenir à 1816, le Fondateur avait en décembre recommandé à Tempier de se mettre à l'œuvre : « Occupez-vous de nos Statuts. [...] Donnez tous les jours deux heures à cette occupation. » Il ne pensait qu'à une société confinée à une seule maison et ne prévoyait pas s'inspirer beaucoup, pour cette raison, des statuts de la Mission de France. On devrait croire que ceux de congrégations comme les Rédemptoristes ne l'intéressaient pas encore tellement. Il ajoutait : « Relisez saint Philippe de Néri et la Supplique que nous avons présentée aux Vicaires Généraux.»²⁵

De Paris, à l'été de 1817, le supérieur se préoccupe de la communauté laissée en charge à Tempier. Il est conscient que l'abnégation personnelle, le zèle pour la gloire de Dieu et le

19 Texte des minutes, de l'original et de l'approbation, avec des commentaires, dans J. Pielorz, *Nouvelles recherches sur la Fondation de notre Congrégation*, dans MOMI 84 (1957), pp. 137-154; texte de la Supplique également dans EO 13, pp. 12-14. Cf. G. Cosentino, *Histoire de nos Règles*, t. I, Ottawa, 1955, pp. 23-27.

20 Texte du rescrit dans MOMI 84 (1957), p. 150.

21 E. de Mazenod à F. de Mazenod, Saint-Laurent, 4 sept. 1818 : d'après J. Pielorz, *Le séjour du Fondateur à Saint-Laurent et la rédaction de nos Règles (Août-octobre 1818)*, dans MOMI 84 (1957), p. 304.

22 Analyse minutieuse du document dans J. Pielorz, *Nouvelles recherches sur la fondation*, pp. 141-150; cf. É. Lamirande, *Eugène de Mazenod et les Missionnaires de Provence. Étapes de la fondation (1815-1816)*, dans VO 57 (1998), pp. 424-425.

23 D'après A. Rey, *Histoire de Mgr Ch.-J.-E. de Mazenod*, t. I, Rome, 1928, p. 197.

24 E. de Mazenod, Retraite de mai 1818 : EO 15, p. 176; cf. J. Pielorz, *Le séjour du Fondateur à Saint-Laurent*, p. 318.

25 E. de Mazenod à H. Tempier, Marignane, 15 déc. 1816: EO 6, p. 28.

salut des âmes, la plus tendre charité entre tous, sont les fondements de la Société, susceptibles de l'établir « d'une manière plus solide que toutes les ordonnances et toutes les lois possibles ». Ceci ne l'empêche pas d'inciter à observer le règlement et à percevoir dans la discipline « le moyen d'assurer la persévérance.»²⁶ Cosentino pensait qu'il avait existé, avant les Règles de 1818, un règlement général pour la Société.²⁷ L'hypothèse s'appuyait sur un texte de Rey, à propos de la confusion faite dans une ordonnance royale entre les Missionnaires d'Aix et les Missionnaires de France. Mazenod avait réagi : « Il prépara donc un résumé des statuts et règlements, le remit aux vicaires capitulaires, qui l'approuvèrent sur-le-champ et l'envoyèrent à M. Lainé, ministre de l'intérieur... » Il s'agissait sans doute du règlement approuvé en 1816, dont on précisait qu'il était celui de « la nouvelle Société de Missionnaires pour les pays méridionaux de la France.»²⁸ On avait certainement déjà adopté des pratiques qui vont se perpétuer, mais les belles pages de Jeancard ne permettent guère de préciser à quand elles remontent ni, surtout, quand elles ont été codifiées.²⁹

Règlements particuliers

Par ailleurs, on s'était donné des coutumiers ou règlements particuliers. Un *Cérémonial pour les missions*, de la main de Mazenod, a servi pour la Règle de 1818.³⁰ Bernad mentionne un *Coutumier de l'Église de la Mission, 1817*, de dix pages, également de la main du Fondateur, mais aujourd'hui perdu.³¹ Il a dû exister aussi un horaire qui réglait la journée dans la communauté d'Aix.

La *Mission* était vite devenue non seulement un lieu de ressourcement pour les missionnaires entre les saisons de grande activité, mais aussi la résidence de novices ou aspirants dont certains fréquentaient le grand Séminaire d'Aix, dirigé par les Sulpiciens. À l'automne de 1817, à propos de ceux qui s'étaient ajoutés, Mazenod souhaitait que « l'exactitude et la régularité croissent en proportion ». C'était le moment « de former l'esprit de la maison ». Il fallait que tous les étudiants donnent le bon exemple, puisqu'on était appelé « à remplacer dans l'Église la piété et toutes les vertus des Ordres religieux » et qu'on devait se trouver « dans la disposition où étaient les apôtres lorsqu'ils étaient dans le cénacle ». Cet énoncé est assorti d'une interminable liste de gestes prescrits ou interdits aux étudiants, de leur départ de la maison à leur retour du Séminaire. Sans doute Mazenod s'est-il souvenu de traditions observées ailleurs. Nous ne pouvons quand même ignorer ce *Directoire* qu'il convient de verser au dossier :

En attendant que nous réglions ce qu'il faut ajouter à la Règle, il faut que dès que le signal du départ sera donné, les novices étudiants se présentent chez le supérieur pour recevoir sa bénédiction; ils passeront de là à l'église pour y adorer Notre-Seigneur; ils partiront ensuite et iront en silence jusqu'au séminaire, deux à deux ou trois à trois, mais point en groupe. Ils pourront néanmoins rompre le silence pour parler à voix basse et sans gestes, seulement avec le compagnon et sur les matières de classe. Arrivés au séminaire, s'il n'est pas temps d'entrer en classe, ils iront à l'église pour y adorer le très saint Sacrement. S'ils sont obligés d'attendre, ils étudieront leur leçon et continueront d'observer le silence le plus rigoureux. En classe, ils suivront exactement la règle du

26 Le même au même, Paris, 12 août 1817 : EO 6, pp. 33-34.

27 G. Cosentino, *op. cit.*, t. I, pp. 31-32.

28 Cf. A. Rey, *op. cit.*, t. I, pp. 206-207.

29 Cf. G. Cosentino, *op. cit.*, t. I, pp. 33-36.

30 Texte dans EF 1, pp. 157-160; cf. É. Lamirande, *À propos des premières missions d'Eugène de Mazenod et de ses confrères (1816-1823)*, VO 60 (2001), p. 142.

31 M. Bernad, *Bibliographie des Missionnaires O.M.I.*, t. I, Liège, 1922, p. 35.

séminaire, et ils partiront dès qu'elle sera terminée, en passant de nouveau par l'église pour y remercier Notre Seigneur. Ils ne pourront jamais s'introduire dans l'intérieur du séminaire pour y parler, même au directeur, sans en avoir obtenu la permission avant de sortir de la maison quand ils se seront présentés au supérieur qui ne donnera que très difficilement cette permission, parce que les autres seraient obligés d'attendre celui qui sera entré dans le séminaire, pour revenir toujours ensemble en silence. Si on n'avait pas prévu le besoin de parler avec quelqu'un du séminaire et que cela fut vraiment indispensable, on en demanderait la permission au plus ancien qui serait obligé d'en référer au supérieur en rentrant dans la maison, et auprès duquel on se rendra après avoir adoré le saint Sacrement. Si on avait commis quelque faute contre la Règle durant le trajet ou au séminaire, on s'en accusera au supérieur en rentrant.³²

Ce règlement établi pour une demi-douzaine de novices, révèle un Mazenod soucieux de lier des prescriptions tatillonnes à son idéal de vie religieuse. Un homme qui pensait grand pouvait s'arrêter à des minuties et il demeurait tributaire d'idées reçues. L'heure approchait pourtant où il allait s'atteler à une œuvre d'une autre envergure.

III. La rédaction de la Règle

Le mandat confié au Fondateur

À l'été 1818, dans la perspective d'un établissement à Notre-Dame du Laus, il s'imposait d'établir de nouvelles structures, susceptibles de préserver l'unité de la Société. D'après ce qu'on désigne comme les *Mémoires* de Mazenod, tous auraient été conviés par lui pour un examen de la situation : « Je crus devoir réunir en conseil extraordinaire tous ceux qui composaient alors ma petite société, même les jeunes qui n'étaient pas encore dans les ordres sacrés. » Il se rappelait ainsi ses intentions :

C'était pour leur faire comprendre qu'étant appelés dans un autre diocèse pour former un nouvel établissement, il était nécessaire d'élargir le règlement qui nous régissait, et de s'occuper à faire des constitutions plus étendues, de former des liens plus étroits, d'établir une hiérarchie, de coordonner, en un mot, toutes choses de façon qu'il y eût qu'une volonté et un même esprit de conduite.³³

Dans un *Mémoire pour servir à l'histoire de la Société des Missionnaires Oblats de Marie-Immaculée*³⁴, Suzanne affirme plutôt que seuls les prêtres avaient participé à cette réunion, et que le Fondateur liait la fondation envisagée à l'introduction de certains vœux :

Cette demande inattendue causa une grande joie à toute la société et le Supérieur avant que d'y répondre voulut assembler tous les prêtres, et leur dit entre autres choses qu'il ne pouvait accepter cette offre avantageuse à moins que la société entière prît une nouvelle forme et que tous les membres qui [la] composaient s'engageassent envers elle par des vœux de religion.³⁵

Cette assemblée s'était tenue juste avant que le Fondateur parte pour Saint-Laurent le 2 septembre. On s'était montré favorable à la proposition de l'évêque de Digne. Quant à la question des vœux, il faudrait nuancer la version de Suzanne qui, c'est lui-même qui l'a

32 E. de Mazenod à H. Tempier, Paris, 4 nov. 1817 : EO 6, pp. 48-49.

33 Id., *Mémoires*, d'après T. Rambert, *Vie de Mgr Ch.-J.-E. de Mazenod*, Tours, t. I, 1883, p. 282.

34 M. Bernad, *op. cit.*, p. 84, fait état d'un cahier de 40 pages, daté du 1^{er} nov. 1826. Rien ne prouve que le titre ou la date soit de Suzanne, ni que tout le contenu soit de la même époque. J. Pielorz en a publié une partie d'après une copie trouvée dans le dossier Yenveux des Archives générales : *Le séjour du Fondateur à Saint-Laurent*, pp. 311-314.

35 A. Rey, *op. cit.*, t. I, p. 229, à partir des deux récits, concluait à deux réunions distinctes, suivi par J.-M. Salgado, *L'installation des missionnaires de Provence au Laus*, Ét. Obl. 22 (1963), pp. 124-125.

affirmé, n'était pas présent : « Cette proposition n'en effraya aucun. [...] Ils disent tous... qu'on ferait avec plaisir les vœux de chasteté, de persévérance et d'obéissance ». Tout aurait été décidé : « Les choses étant ainsi convenues... » Le Fondateur paraissait avoir carte blanche pour rédiger les Règles :

...ces vœux donnant à la société une constitution nouvelle on pria d'un commun accord le Supérieur de travailler à la composition des règles et on s'en reposa sur sa sagesse, bien persuadé qu'il les ferait éminemment propres à la gloire de Dieu, au salut des membres de la société et des peuples vers lesquels ils seraient envoyés.³⁶

Les circonstances de la rédaction

La version du Fondateur est tardive et laisse place à l'interprétation : « Je partis tout de suite pour Saint-Laurent-du-Verdon, terre de ma famille... pour travailler dans la solitude à l'ouvrage dont on me chargeait. C'est là, qu'avec l'aide de Dieu et par la prière, je rédigeai les principaux articles de la Règle qui nous régit encore aujourd'hui.»³⁷

Suzanne qui, avec Moureau, avait accompagné Mazenod, se fait plus précis : « C'est là que, séparé du monde et uniquement occupé de l'œuvre dont Dieu l'avait chargé par la voix de ses confrères, il commença à jeter les fondements de nos constitutions, et en moins de trois semaines son ouvrage fut terminé.»

Présent sur les lieux, Suzanne n'était pas nécessairement au courant de tout. Ce qu'il dit de précis et de personnel tient à ceci : «Un jour, après avoir terminé le chapitre des vœux, il [Mazenod] appela le jeune Suzanne, qui ne connaissait pas encore le projet qu'on avait formé d'obliger par vœu tous les membres de la Société, lui lut ce chapitre tout au long et lui demanda son avis et sa résolution à cet égard.» Il avoue avoir été surpris. Il demanda un moment de réflexion, mais revint après un quart d'heure disposé à prononcer ses vœux dès qu'on l'en jugerait digne.³⁸ Des propos plus ou moins malveillants ont dû circuler sur le rôle de Moureau et de Suzanne puisque Jeancard, après avoir signalé leur présence, s'oblige à préciser : «Cependant ni Moureau ni Suzanne n'ont influé en rien sur l'œuvre du Fondateur; ils ne furent que les confidents de ses saintes pensées.» L'auteur s'était, pour sa part, chargé d'embellir le tableau en plaçant celui-ci devant son crucifix de missionnaire, à genoux ou assis à son bureau.³⁹

D'après la tradition, Mazenod aurait effectué l'entière rédaction des Règles à Saint-Laurent et en aurait rapporté le beau manuscrit de sa main qui en est le premier témoin. Suzanne et Jeancard avaient dans cette perspective déjà rallongé le séjour du Fondateur qui, on le sait par l'oncle Fortuné, n'avait duré que treize jours. Pour ce dernier, il était d'abord motivé par le besoin de repos. On a parlé de promenades dans les environs, des exercices faits en commun et d'un dimanche à la paroisse.⁴⁰ Leflon, dans son deuxième tome (1960), pour expliquer l'extraordinaire célérité avec laquelle les Règles auraient été rédigées, supposait une maturation préalable, mais rappelait surtout les emprunts massifs aux Règles des Rédemptoristes.⁴¹ Pielorz avait en 1957 souligné l'in vraisemblance de la version traditionnelle : pour Mazenod, trop peu de temps et trop d'autres occupations. Il

36 *Mémoire de Suzanne, loc. cit.*, MOMI 84 (1957), pp. 310-311.

37 D'après T. Rambert, *op. cit.*, pp. 282-283.

38 *Mémoire de Suzanne, dans MOMI 84 (1957)*, pp. 311-312.

39 J. Jeancard, *Mélanges historiques sur la Congrégation des O.M.I.*, Tours, 1872, pp. 96-98.

40 Sur les sources et leur interprétation, J. Pielorz, *Le séjour du Fondateur à Saint-Laurent*, pp. 297-322.

41 J. Leflon, *op. cit.*, t. II, pp. 173-174.

concluait en pesant ses mots : « Ces considérations nous amènent à croire que le manuscrit de la première rédaction de nos Règles n'a pas été écrit à Saint-Laurent, ou, au moins, il ne l'a pas été en entier. » Il estimait néanmoins possible qu'à l'aide des ouvrages qu'il avait apportés, le Fondateur ait pu y élaborer la plus grande partie des Règles sur des feuilles mobiles ou dans un brouillon qu'il aurait recopiés à son retour à Aix.⁴² On suppose, qu'avec les délais de publication, Leflon n'avait pu tenir compte de cette étude conduite avec rigueur.

On ne peut qu'accepter la conclusion de Pierloz et reconnaître la vraisemblance des propositions qu'il en déduit. On peut aussi supposer que le Fondateur était mieux préparé qu'on ne l'estime d'ordinaire. Les données sur les fins de la Société et les ministères, avec le contenu du *Nota bene*, avaient mûri dans son esprit. Le règlement pour les missions existait déjà. Tempier avait peut-être, comme on le lui avait demandé, préparé des dossiers ou transcrit des textes. Lui-même s'était familiarisé au moins avec la législation des Rédemptoristes et sans doute d'autres instituts religieux. On peut penser qu'à Saint-Laurent il s'est appliqué en priorité à la section des règles sur l'esprit de pauvreté et les vœux, comme il l'atteste d'une certaine façon, de même que Suzanne. C'était la plus innovatrice, celle aussi qui allait susciter le plus de réticences.

IV. De l'autorité et de l'obéissance dans la Règle

Le cadre général

Rédigée en vitesse et en partie empruntée à d'autres instituts, la Règle de 1818 répondait, au-delà des besoins immédiats, au désir de Mazonod de structurer la Mission de Provence à l'image des congrégations religieuses dont il admirait les fondateurs. Elle s'inscrit dans la ligne de ses convictions sur l'ordre et l'autorité, de ses expériences du Séminaire de Paris, de son implication auprès de la Congrégation de la Jeunesse d'Aix, des autres ministères qu'il avait commencé à exercer et des espérances qu'il mettait dans sa jeune Société. Le bref avant-propos sur l'importance d'une règle reprend, en termes parfois identiques, l'introduction du Règlement de la Congrégation de la Jeunesse d'Aix :

*L'exemple des saints et la raison nous prouvent assez qu'il est nécessaire, pour maintenir le bon ordre dans une Société, de fixer certaines règles de conduite qui réunissent tous les membres qui la composent dans une pratique uniforme et un commun esprit; c'est ce qui constitue la force des corps, y maintient la ferveur et en assure la durée.*⁴³

L'accent était mis sur la Société plutôt que sur ceux qui la composent, alors que la Règle traite à la fois des valeurs proposées à chacun et des intérêts collectifs. Elle comportait trois parties : 1. De la fin de l'Institut, avec l'énoncé des objectifs (prêcher au peuple la parole de Dieu; suppléer à l'absence des corps religieux; réformer le clergé), le fameux *Nota bene*, qui deviendra la Préface et donne à l'ensemble son orientation, et des chapitres sur les missions et divers ministères; 2. Des obligations particulières des missionnaires, avec une division sur l'esprit de pauvreté et les vœux de chasteté, d'obéissance et de persévérance, et une autre sur le recueillement et l'ascèse; 3. Du gouvernement de la Société, avec un paragraphe sur le chapitre général, le supérieur général et les autres

42 J. Pielorz, Le séjour du Fondateur à Saint-Laurent, pp. 316-317.

43 Règle de 1818 : EF 1, pp. 11-12; cf. É. Lamirande, Le Règlement de la Congrégation de la Jeunesse, pp. 24-25.

dignitaires ou officiers, un deuxième sur les qualités pour être reçu, le noviciat et l'oblation, et un troisième sur les renvois.

À propos de l'obéissance

Il n'était encore question que d'esprit de pauvreté. Le vœu de chasteté, qui n'avait « pas besoin d'explication », ne paraissait guère ajouter aux enseignements liés aux ordres majeurs. Le vœu de persévérance pouvait confirmer des intentions déjà exprimées. Il était plus difficile de mesurer ce que représentait celui d'obéissance. Sans que les textes le confirment expressément, on pressent que c'est à ce sujet que l'on a achoppé.

Avec une introduction tirée de Rodriguez, s'accumulent des prescriptions puisées dans les Constitutions et les Actes capitulaires des Rédemptoristes ou inspirées de s. Ignace et, dans une moindre mesure, de s. Vincent de Paul.⁴⁴ Le Fondateur s'autorise, avec Rodriguez, de s. Thomas, de s. Bonaventure et de la pratique d'ordres monastiques pour soutenir que le vœu d'obéissance est celui « qui constitue un religieux dans l'état de la vie religieuse » et que l'obéissance est « le lien de l'union dans toute société bien ordonnée ». D'elle dépendrait « la conservation des corps les mieux constitués.»⁴⁵ Après des précisions sur les qualités de l'obéissance ou son étendue qui proviennent de s. Vincent de Paul, il invite à considérer dans les supérieurs « la personne de Dieu même, pour l'amour de qui on obéit », et ajoute ces propos d'inspiration ignatienne : « Mais pour produire tant de bien, elle doit être prompte, humble, entière. Elle ne doit pas être seulement d'exécution, mais elle doit soumettre la volonté et même l'intellect.»⁴⁶

Des prescriptions d'importance variable s'additionnent sans ordre apparent. Cet assemblage hétéroclite n'était pas fait pour dissiper les préventions et il n'est pas étonnant qu'il ait provoqué de la surprise. Clôt pourtant cette section un article qui nuance et relativise les données précédentes. Si la Société « désire que les Constitutions et les Règles soient scrupuleusement observées par chacun de ses membres », elle ne les impose pas sous peine de péché, « à moins que le supérieur n'ordonne au nom de Notre Seigneur Jésus-Christ ou en vertu de la sainte obéissance ». Et le supérieur ne pourra le faire que s'il juge que « le bien commun ou particulier » l'exige. Cependant cette clause qui n'oblige pas sous peine de péché ne s'applique guère en ce qui concerne les vœux. Tout cela pouvait encore entraîner des interrogations.⁴⁷

Il serait présomptueux de supposer que le Fondateur avait pesé tous les mots. Il adhère en gros à l'enseignement de ses prédécesseurs, surtout quand il s'agissait de saints. Il manifeste pour la discipline des Jésuites et leur régularité une admiration qu'il aura d'autres occasions de manifester.⁴⁸ Pour F. L. Demers, la façon dont il a exercé l'autorité tient à la fois à son caractère, au milieu où il a grandi et aux idées qui prévalaient sur l'obéissance.⁴⁹ Il parviendra en tout cas à établir avec les siens des rapports assez différents de ceux que suggèrent les Règles prises isolément.

44 Cf. G. Cosentino, *Histoire de nos Règles*, t. I, pp. 91-95, 189-191.

45 Règle de 1818 : EF 1, p. 50.

46 Ibid..

47 Ibid., pp. 50-53; F. L. Demers, art. *Obéissance*, dans F. Ciardi, dir., *Dictionnaire des valeurs oblates*, Rome, 1996, pp. 608-615.

48 Cf. Y. Beaudoin, *Mgr Eugène de Mazenod et les Jésuites*, dans VO 51 (1992), pp. 170-172.

49 F. L. Demers, *loc. cit.*, p. 615.

Le Chapitre général

La troisième partie de la Règle porte sur le gouvernement de la Société et s'ouvre par un long paragraphe sur le chapitre général. Tout était prévu et tout emprunté.⁵⁰ La Règle des Rédemptoristes ne comportait sur le sujet que trois articles, repris avec des modifications. Pour le reste, Cosentino soupçonnait un lien avec les Constitutions de s. Ignace, sans qu'il y ait eu d'emprunts littéraux.⁵¹ L'élection du Supérieur général revêt la plus haute importance. Autrement, chacun propose ce qu'il souhaite voir discuter. Les décisions se prennent à la pluralité des voix. Les statuts capitulaires se conformeront aux Constitutions et Règles mais, pour de bonnes raisons, peuvent annuler des ordonnances du Supérieur général ou des chapitres précédents.⁵²

Le Supérieur général et les autres dignitaires ou officiers

La section sur le Supérieur général est en substance tirée de la Règle des Rédemptoristes, y compris cet article qui lui confère des pouvoirs aussi étendus qu'indéterminés : «Le Supérieur général aura une autorité absolue dans le gouvernement intérieur et domestique, sur tous les sujets et dans toutes les maisons de la Société.»⁵³ Mazenod ajoute une touche personnelle en insérant l'article sur les dispositions dans lesquelles le Supérieur général devait exercer ses fonctions. Il a pu s'inspirer de s. Ignace, mais la rédaction et le ton sont de lui et contrastent avec le contexte :

Le supérieur regardera sa place moins comme un honneur qui le distingue des autres que comme une charge qui lui impose de plus grandes obligations, de plus pénibles soins et de plus grandes vertus.

*Il gouvernera avec sagesse, distribuera les emplois avec prudence, supportera les défauts de chacun avec patience; il écouterait tout le monde avec bonté, il corrigera avec douceur, il aidera chacun en toute occasion avec charité, il se prêtera avec zèle à tous leurs besoins spirituels ou temporels, se regardant tout à la fois comme le père commun et le frère de tous.*⁵⁴

Le Fondateur paraîtrait retrouver l'aspérité de ses sources en joignant à l'article qui confère au Supérieur général de nommer les supérieurs locaux, leurs assistants, les maîtres des novices, les professeurs et les économes, les mots suivants : « Il pourra modifier, changer ou détruire ce qu'ils auront fait, même en vertu de l'autorité qu'il leur aura communiquée.»⁵⁵ Ne sont que mentionnés les quatre « assistants-consulteurs » et le vicaire général désigné pour gouverner la Société en cas de décès du Supérieur général. Est mieux précisée la tâche du procureur général, des visiteurs et, enfin, des « supérieurs particuliers » à qui seuls incombe une véritable fonction d'autorité.⁵⁶

V. Le processus de réception et de validation des Règles

La divergence des sources

En introduisant dans les Règles un chapitre sur les vœux, le Fondateur avait cru répondre aux attentes de ses confrères, mais si on en juge par les réactions, il y a eu maldonne. Il n'aurait pas été aussi explicite qu'on l'aurait souhaité ou qu'on l'a laissé croire. Il lui fallait,

50 Règle de 1818 : EF 1, pp. 68-73.

51 G. Cosentino, *op. cit.*, t. I, pp. 109-111, 146-147.

52 Règle de 1818 : EF 1, pp. 71-72.

53 *Ibid.*, p. 74; cf. G. Cosentino, *op. cit.*, t. I, p. 112.

54 *Ibid.*, p. 73; cf. G. Cosentino, *op. cit.*, t. I, pp. 117 et 147.

55 *Ibid.*, p. 74; cf. G. Cosentino, *op. cit.*, t. I, p. 114.

56 *Ibid.*, pp. 75-81.

en tout cas, composer maintenant avec des perceptions ou des sensibilités partagées. Cependant, il serait artificiel d'envisager du seul point de vue juridique la recherche de consensus ou les phases d'une validation des Règles qui dépassent, de toute évidence, les quelques heures qu'aurait duré le premier Chapitre de la Société.

Suzanne est le seul contemporain à rapporter les faits avec quelque détail. Il avait été chargé par le chapitre de 1824 de reconstituer les *Actes* de ceux de 1818 et de 1821. Inclus dans les minutes du Chapitre de 1826, Jeancard, devenu à son tour secrétaire général, les a ensuite reportés à leur place dans le Registre officiel, en en modifiant la forme.⁵⁷ En outre, Suzanne avait, sur les événements qui entourent le Chapitre de 1818, laissé des notes dans le *Mémoire* déjà mentionné. Il s'impose, pour juger de la suite, de prendre connaissance de ces textes, à commencer par les *Actes* reconstitués du Chapitre de 1818 :

L'an 1818 et le 24 octobre, les prêtres de la Société des Missionnaires de Provence s'étaient réunis par ordre du Supérieur au nombre de sept dans notre maison d'Aix, présents : le T. R. P. Supérieur général, les RR. PP. Tempier, Mie, Moureau, MM. Deblieu, Maunier et Marius Aubert; le Supérieur général fit la lecture des Règles et Constitutions de la Société naissante. Tous les approuvèrent, à l'exception de MM. Deblieu et Aubert, qui déclarèrent n'être pas disposés à émettre les vœux d'obéissance, de chasteté et de persévérance perpétuelles comme les Règles le prescrivaient, protestant néanmoins de leur attachement à la Société et demandant du temps pour se décider.

Le Supérieur fit ensuite appeler les autres membres de la communauté au nombre de trois, savoir : les ff. Dupuy, Courtès et Suzanne, acolytes, qui, après avoir entendu la lecture des Règles, promirent de s'y soumettre, et déclarèrent être disposés à suivre les vœux proposés. Dès ce moment la Société fut constituée et réunie en chapitre.

Mazenod aurait été ensuite reconnu Supérieur général et, après qu'il eût fait part du projet d'établissement au Laus, on aurait procédé à l'élection des dignitaires. Il n'est pas autrement question de l'approbation des Règles.⁵⁸ Tout est censé se passer en un seul jour.

En transposant dans son style le compte rendu de Suzanne, Jeancard l'interprète ou l'explique, comme à propos des dispositions de M. Aubert et de Deblieu :

Le premier [Aubert] déclara qu'il n'était pas disposé pour le moment à l'émission des vœux d'obéissance, de chasteté et de persévérance perpétuelles, comme les Règles le prescrivaient, mais il protesta qu'il tiendrait toujours de cœur et d'âme à la Société, selon son expression même; le second ne voulait point de vœux perpétuels mais seulement des vœux pour un an. Celui-ci [Aubert] ne pouvait être regardé, à l'entendre, comme un membre que la Société conserverait, tandis que l'autre [Deblieu] se contentait de demander du temps pour sonder ses dispositions relativement aux vœux, et on ne pouvait alors douter aucunement de sa résolution de vivre et de mourir dans la Société.

À propos des trois acolytes, Jeancard affirme qu'ils avaient préalablement assuré le supérieur de leur assentiment. Soucieux de montrer qu'il s'était bien agi d'un chapitre, il fait précéder les événements de la messe du Saint-Esprit et du *Veni Creator*, évoque une «

57 Éd. P.-E. Duval, dans EF 3, pp. 43-44, pour la minute de Suzanne, et pp. 44-47, pour le texte de Jeancard; de J. Pielorz, dans *Les Chapitres généraux*, t. I, Ottawa, 1968, pp. 81-82, pour la version de Suzanne, et pp. 15-17, pour celle de Jeancard. Les deux sont mises en regard dans *Nouvelles recherches sur notre premier chapitre général*, Ét. Obl. 21 (1962), pp. 28-30, à quoi nous référons. Jeancard a procédé pour les Actes du chapitre de 1821 comme pour celui de 1818 : cf. J. Pielorz, *Le deuxième chapitre général de la Congrégation*, dans Ét. Obl. 21 (1962), pp. 127-128.

58 *Actes*, Minutes de Suzanne, dans Ét. Obl. 21 (1962), pp. 28-30.

assemblée générale » et « la salle capitulaire », pour ajouter : « C'était la première réunion régulière qui eût eu encore lieu touchant le gouvernement et la durée de ladite Société, et il était question de convenir des bases de ce que l'on serait dans la suite. » Il précise que c'est dans la « dernière séance » que la Société se constitue en chapitre « au terme des Règles qui venaient d'être acceptées.»⁵⁹

Jeancard n'avait commencé son noviciat au Laus qu'en 1821, mais il n'est pas exclu qu'il ait entendu des participants rappeler leurs souvenirs ou qu'on lui ait suggéré des retouches. On spécifie toutefois que le chapitre de 1826, après avoir examiné les compte rendus de Suzanne pour ceux de 1818 et 1821, en avait reconnu l'exactitude (ce qui signifie ce qu'on voudra) et demandé à les inclure dans ses délibérations :

Par ces actes [ceux du chapitre de 1824] il constate que le R. P. Suzanne a été chargé de recueillir les documents relatifs aux premiers Chapitres généraux de la Société, et que les secrétaires nommés par ces chapitres avaient négligé de consigner dans les Archives de la Société. Il a soumis son travail à l'examen du Chapitre général qui, après en avoir reconnu l'exactitude, a ordonné qu'ils seraient consignés dans les actes des présentes délibérations.⁶⁰

Ceci accorde tout de même à la minute de Suzanne une sorte de caractère officiel. Depuis au moins Duval, c'est pourtant la version Jeancard, l'objet d'aucune approbation vérifiable, qu'on qualifie « d'originale » ou « d'officielle.»⁶¹

Venons-en maintenant au *Mémoire* de Suzanne qui, comme il semble normal, se montre plus explicite que les *Actes*. Nous en citons les passages les plus importants, en assurant les transitions. Après son séjour à Saint-Laurent et son voyage à Digne et au Laus, Mazenod « se hâte d'assembler les six prêtres qui, avec lui, formaient la Société », leur rend compte de ce qui avait été réglé par rapport au Laus et « leur fait ensuite la lecture des règles qu'ils doivent tous adopter et promettre d'observer » : « Il en lit tous les chapitres l'un après l'autre, recevant avec bonté et avec complaisance toutes les observations qu'on lui fait. On propose une nouvelle rédaction de quelques articles de peu d'importance ce qu'il admet de bon cœur... »

C'est à ce moment que l'affaire prend un tour délicat :

...mais quand il en vint au chapitre des vœux, tous, à l'exception du Père Tempier et du Père Moureau, font de vives réclamations, d'autant plus surprenantes qu'ils en avaient tous convenus, il y avait à peine un mois la nécessité absolue, et qu'ils avaient tous promis de les suivre. Le Supérieur employa plusieurs jours à leur faire entendre raison; ils ne pouvaient s'y résoudre.

Mazenod fait intervenir ensuite trois des « novices » :

Pour leur faire comprendre que les vœux ne paraissaient pas si effrayants aux autres qu'à eux, il appela les Pères Dupuy, Courtès et Suzanne, alors acolytes et âgés, les deux premiers, de dix-neuf ans, et le troisième de dix-huit. Il leur lit les règles et leur demanda ce qu'ils pensaient des vœux : ils répondent qu'ils n'en sont point effrayés et qu'ils désirent ardemment les suivre.

59 *Actes*, Version Jeancard, *ibid.*

60 M. Suzanne, Minutes des actes du chapitre de 1826, dans J. Pielorz, *Les chapitres généraux*, t. I, pp. 80-81; cf. version Jeancard, *ibid.*, pp. 65-66. Suzanne avait été élu secrétaire général en même temps que quatrième assistant au chapitre de 1824 : *ibid.*, p. 42.

61 Cf. EF 3, p. 44.

Suzanne introduit ici le terme « chapitre » : « À ces mots, il leur donne voix délibérative dans le chapitre, et il déclare qu'après la retraite, qui avait déjà commencé, ceux qui voudraient se consacrer entièrement à Dieu dans la Société feront les vœux de chasteté, d'obéissance et de persévérance... » Cette déclaration n'a pas mis fin au différend :

Cependant, le Père Mie et le Père Maunier faisaient des réflexions; on leur demanda après ce qu'ils voudraient avoir fait à l'heure de la mort, et s'ils auraient alors regret d'avoir fait des vœux; à la fin ils se décidèrent. Le Père Marius Aubert, moins courageux, demanda qu'on lui permette de les suivre pour un an. Le Père Deblieu, qui avait fait éclater le plus de joie à la demande de l'évêque de Digne, s'obstine seul à ne pas les suivre.

On aurait tenu les élections le 29 octobre, donc durant la retraite, et « pour témoigner au Père Deblieu son affection, on le nomme presque à l'unanimité, premier assistant et admoniteur ». Il aurait versé des «larmes de confusion» lors de l'émission des vœux le matin de la Toussaint.⁶²

Les différences les plus notables entre les *Actes* rédigés par Suzanne et son *Mémoire* tiennent : 1° à la chronologie : tout se passe en un jour dans les *Actes*, plutôt qu'en plusieurs temps dans le *Mémoire*; 2° à la réaction à propos des vœux : les *Actes* minimisent la dissidence, le *Mémoire* la suppose plus forte, incluant d'abord Mye et Maunier; 3° à l'importance du rôle des acolytes : plutôt discret d'après les *Actes*, il devient décisif d'après le *Mémoire*, où il est question de voix délibérative.

Ni l'un ni l'autre de ces deux comptes rendus ne peut être parfaitement exact. On peut au moins en retenir ceci. Une fois les Règles rédigées, le Fondateur en a donné lecture aux prêtres membres de la Société; ils acquiescent à l'ensemble mais plusieurs s'objectent à l'introduction des vœux. Après avoir tenté en vain de convaincre ces derniers, Mazenod convoque trois novices qui accordent leur adhésion. Mye et Maunier se rallient. On accepte qu'Aubert ne fasse que des vœux d'un an et que Deblieu ne prenne à ce moment aucun engagement. Dans la Société on considère que les nouvelles Règles sont adoptées, qu'un Chapitre a été tenu et que l'oblation du 1^{er} novembre, à la clôture de la retraite, marque une grande date. La chronologie précise et d'autres points demeurent sujets à discussion.

Interprétations

Jeancard, dans les *Mélanges historiques*, a oublié ce qu'il avait inscrit au Registre des Chapitres, mais il ne dépend pas du *Mémoire* de Suzanne. D'après lui, le Fondateur, à quelques jours de la retraite, « laisse pressentir » à toute la communauté le contenu des Règles, puis, celle-ci commencée, il en donne tous les jours lecture en une ou plusieurs séances et fait porter sur elles ses instructions. À peine fait-il allusion aux dissensions.⁶³ Par ailleurs les notes de retraite de Suzanne font le silence sur les Règles, mais nous apprennent que Mazenod lui a permis le 29 octobre de porter le crucifix.⁶⁴ Rambert et Rey s'efforceront de concilier ou de préciser les éléments fournis par Suzanne et Jeancard, sans les éclairer.⁶⁵ Leflon, en admettant qu'une chronologie précise ne se dégage pas des sources, acceptait de réunir dans la journée du 24 octobre tous les événements relatifs à l'acceptation de la Règle, en concluant de façon un peu étonnante, étant donné de ce qu'il

62 *Mémoire* de Suzanne, dans MOMI 84 (1957), pp. 312-314; Deblieu fera son oblation l'année suivante.

63 J. Jeancard, *op. cit.*, pp. 101-102.

64 Cf. J. Pielorz, *Nouvelles recherches sur notre premier chapitre général*, pp. 25-26.

65 *Ibid.*, pp. 34-35.

dit ailleurs: « Le P. de Mazenod ne pouvait que se féliciter d'une conclusion si heureuse.»⁶⁶ C'est Pielorz qui, autour de 1960, a procédé avec le plus d'attention et de méthode à la critique des sources. Il finissait par admettre, mais seulement comme probable, qu'il y avait eu, le 24 octobre, un Chapitre, avec une séance réunissant les prêtres et une autre où on leur avait adjoint trois acolytes.⁶⁷

Nous nous risquons à revenir maintenant sur la présentation de la Règle à la communauté et à son acceptation. C'est sous cet angle que nous mettons en contexte les deux rapports de Suzanne. Le mandat confié par le Chapitre de 1824 l'obligeait à recueillir les données pertinentes et à les faire entrer dans un cadre défini. S'il est douteux qu'en octobre 1818 on se soit demandé quel jour ou à quelle heure s'était ouvert ou terminé un Chapitre, six ou huit ans plus tard, on savait ce dont il s'agissait et il convenait de montrer que le premier de la série avait été tenu en bonne et due forme. La minute des *Actes* proposée par Suzanne répond à de telles préoccupations, la version Jeancard encore plus d'ailleurs. Il fallait aussi ménager Mye, alors qu'Aubert, Deblieu et Maunier étaient sortis des rangs. Le *Mémoire* consiste pour sa part en une brève compilation de souvenirs personnels et de renseignements venus d'autrui sur les débuts de la Congrégation. La rédaction en est spontanée. On ne s'y inquiète pas beaucoup de chronologie, bien qu'il soit précisé dans quelle circonstance le chapitre a été constitué.

Sur plusieurs points ce *Mémoire* nous apparaît plus vraisemblable que la minute des *Actes*. La présentation des Règles aux prêtres se fait moins longtemps après le retour de Mazenod à Aix, alors qu'elles n'ont pas leur forme définitive et qu'on peut les modifier. La réaction vis-à-vis des vœux et les tentatives pour convaincre les récalcitrants supposent du temps. C'est après « plusieurs jours » que le supérieur invite les acolytes à manifester leur sentiment. Une partie des événements se déroule dans le contexte de la retraite. Les élections s'effectuent après qu'on ait eu le temps de s'inquiéter au sujet de Deblieu. À la Toussaint, « ceux qui composent le chapitre » assistent à la messe d'oblation.

Il ne s'agit pas de réécrire l'histoire, mais nous sommes convaincus que le *Mémoire*, d'après ce que nous en connaissons, est antérieur aux *Actes*, rédigés entre 1824 et 1826. Ceux-ci constitueraient un condensé assez maladroit, écrit sous mandat, dans l'optique d'un Chapitre à évoquer et d'une volonté de tout présenter sous l'aspect le plus « correct ». Il s'agirait d'une présentation « arrangée » des faits, selon l'usage de bien des administrations. Il est, en tout cas, plus facile de voir dans les *Actes* un condensé du *Mémoire*, que de considérer le *Mémoire* comme une rectification des *Actes*.⁶⁸ Sans doute l'antériorité d'un document par rapport à un autre ne garantit-elle pas sa véracité et on a relevé dans le *Mémoire*, notamment au sujet de la réduction des Règles, des inexactitudes ou de l'in vraisemblance, ce qui n'empêche pas d'en tenir compte à un autre propos.

Sur la participation au Chapitre de trois novices

Revenons sur la manière dont le Fondateur a fait face à l'opposition dont il n'avait, semble-t-il, pas prévu l'ampleur. Leflon dramatise : « La situation se tend jusqu'à devenir extrêmement grave », il faudrait renoncer au Laus, la Société « risque de se dissoudre »,

66 J. Leflon, *op. cit.*, t. II, pp. 184-185.

67 J. Pielorz, *Nouvelles recherches sur notre premier chapitre général*, pp. 22-40; *Les chapitres généraux*, t. I, pp. 1-17.

68 Suzanne est décédé au début de 1829.

l'autorité du supérieur «subissant un cuisant et fatal échec», «tout s'effondrerait du même coup.»⁶⁹ Il est douteux que la situation ait été ainsi perçue par Mazenod, mais celui-ci, liant l'expansion de la Société à l'introduction de vœux perpétuels à prononcer presque à l'instant, avait pris des risques. Tous n'étaient pas préparés à aller aussi vite et certains se sentaient bousculés.

Leflon décrit crûment la stratégie du Fondateur : « Faute de pouvoir persuader les opposants, qui refusent de se rendre à ses adjurations, il se résout à leur forcer la main. » Et l'historien se demandait : « Dans quelle mesure peut-on tenir pour régulière la procédure suivie en l'occurrence? »⁷⁰ Il parlait de la version traditionnelle des faits. Les trois acolytes, comme groupe, auraient exercé un rôle déterminant et on était loin du commun accord souhaité. Cependant, parler ici de procédure, régulière ou non, paraît anachronique. La nouvelle Règle était remise en question et qui pouvait décider comment on l'approuverait? On avait jusque-là procédé par consensus, sans même penser à définir qui faisait, de plein droit, partie de la Société. D'ailleurs, si on avait cherché par anticipation à appliquer la Règle, il n'y aurait pas eu de Chapitre du tout, personne n'ayant encore prononcé l'oblation (condition pour en faire partie), encore moins depuis dix ans (pour obtenir voix délibérative).⁷¹

Il y avait à Aix, à la fin d'octobre 1818, en plus des six prêtres convoqués les premiers, neuf autres adhérents désignés comme novices. L'un, Touche, était prêtre mais venait à peine d'arriver. Quatre étaient acolytes dont Dupuy, Courtès et Suzanne, dans la maison depuis 1816, et Honorat, à peine depuis quelques jours. Les autres, y compris peut-être Bourrelrier, dont on connaît la triste situation, n'avaient pas encore abordé la théologie.

La nouvelle Règle qui prévoyait que le supérieur pourrait appeler au Chapitre des membres surnuméraires, mais sans voix délibérative, était inopérante. Quant au choix lui-même, il n'était, comme Pierlorz l'a démontré, nullement arbitraire; Dupuy, Courtès et Suzanne étaient tout désignés pour représenter la nouvelle génération.⁷² Nous voyons mal d'ailleurs qu'à ce moment on ait compté, ainsi qu'on le fera plus tard, les votes: trois en faveur contre quatre dans un premier tour de scrutin, six contre trois dans un deuxième. Dans l'hypothèse que nous suggérons d'une consultation étalée sur plusieurs jours ou même quelques semaines, elle ne comporterait pas ce caractère de coup d'éclat ou de conflit qu'on lui a prêté, du moins aurait-il été atténué.

* * * * *

En nous appuyant sur les sources mais en profitant des travaux d'autrui, nous nous sommes arrêtés aux circonstances qui préparent Mazenod à rédiger des Règles pour la Société des Missionnaires de Provence, à celles qui entourent la rédaction, aux données qu'elles comportent sur l'autorité et l'obéissance, enfin, de façon toute particulière, à sa réception, sur laquelle on s'était penché sans avoir prétendu, plus que nous, dire le dernier mot.

69 J. Leflon, *op. cit.*, t. II, p. 182.

70 *Ibid.*, pp. 182-183.

71 *Règle de 1818* : EF 1, p. 68. Le manuscrit Honorat des Archives Deschâtelets comporte déjà des modifications à cet article, qu'on avait donc perçu inapplicable.

72 Cf. J. Pielorz, *Nouvelles recherches sur notre premier chapitre général*, pp. 38-40.

Au sujet des Règles, la tradition oblate a privilégié la date du 17 février 1826, celle de l'approbation pontificale. Le 1^{er} novembre 1818 pourrait aussi s'inscrire au calendrier. On venait d'adopter le texte primitif dont on continue à s'inspirer. La première oblation constituait l'étape décisive vers l'état religieux. Mazenod était confirmé dans son rôle de supérieur et la fondation du Laus annonçait une expansion qui sera plus rapide que prévue.

Rattacher ces événements à une exigence d'ordre ou d'organisation ne permet d'en saisir qu'un aspect. Il s'agissait pour Mazenod, en affermissant les fondements de la Société, de faire revivre en France l'esprit des Ordres disparus. C'est dans cette visée qu'il exercera son rôle de supérieur : inculquer des valeurs, raffermir les motivations, soutenir les plus faibles, pousser chacun vers l'avant. F. Santucci vient de décrire avec bonheur, dans une vaste perspective, comment il y est parvenu.⁷³ Nous nous proposons encore seulement de souligner, pour la période 1816-1823, certaines de ses attitudes et de ses interventions.

Rock Forest, Qc, août 2005

73 Cf. F. Santucci, Eugene de Mazenod: Cooperator of Christ the Saviour, Communicates his Spirit. Rome, 2004. 406 p.

L'Office liturgique pour la fête de saint Eugène de Mazenod

Alexandre Taché, o.m.i.⁷⁴

SUMMARY : The A. was a member of a special Committee appointed for the preparation of the liturgical texts for the feast of Saint Eugene on the occasion of his canonization: the Mass (1995) and the Liturgy of the Hours (2001). His purpose is to inform on the choice of texts (readings, antiphons, prayers, etc.), and on the negotiations with the Holy See leading to their official approval. An Appendix proposes four texts suggested by the Committee that can be considered as possible alternative second readings for the Office of Readings of the Liturgy of the Hours.

Saint Eugène de Mazenod, comme la plupart des élus du calendrier liturgique de l'Église, est honoré d'un office propre, destiné à nourrir la prière de ses disciples et du peuple chrétien. La préparation de cet office a exigé des consultations, des recherches et la rédaction de textes à soumettre au Saint-Siège, textes qui, avant leur approbation finale, ont été sujets à un examen soigneux.

Des questions ont parfois été formulées concernant les sources de cet office, et la façon dont il a été préparé. Quelques notes conservées dans le dossier aux Archives générales et livrées ici pour l'essentiel pourront sans doute satisfaire la légitime curiosité des confrères.

I. Béatification (1975)

La messe du bienheureux Eugène de Mazenod

À l'approche de la béatification du Serviteur de Dieu Eugène de Mazenod fixée au 19 octobre 1975, la Postulation de la Congrégation des Oblats de Marie Immaculée a soumis au Saint-Siège le texte d'une messe en l'honneur du nouveau bienheureux. Le p. René Motte, assistant général, a été responsable de l'équipe qui l'a préparé.

Le texte latin fut présenté à la Congrégation pour les Sacrements et le Culte divin le 14 juillet 1975 par le Procureur général des Oblats, le p. Michael O'Reilly, et fut approuvé par un décret de la Congrégation en date du 8 octobre 1975. (Voir *Acta Administrationis generalis*, VI. II, 2a pars, (1975), p. 296, 308-309). Le texte latin de cette messe se trouve dans le manuel intitulé *La prière oblate*, p. 108-112.

Il est à remarquer que la *première lecture* de cette messe (Is 61, 1-6a) évoquait la devise oblate, et donc notre vocation. La *deuxième* (1Cor 2, 1-10a) rappelait la sagesse de la Croix, fondamentale chez notre Fondateur. L'équipe responsable avait aussi choisi pour l'*évangile* un texte de « mission », soit Mt 28, 16-20, mais la Congrégation pour le Culte divin a imposé plutôt le texte de Mt 9, 35-38 pour nous inciter à prier pour les vocations.

Suite à une demande du Procureur général en date du 24 janvier 1976 pour l'usage d'une *Préface spéciale* à utiliser dans la messe du bienheureux Eugène, la Congrégation pour le Culte divin l'informait le 29 janvier qu'on n'accordait pas de Préface propre pour les messes des bienheureux et qu'on devait avoir recours à l'une ou l'autre des Préfaces du Missel romain en l'honneur des saints.

74 Procureur auprès du Saint-Siège de 1995 à 2002.

Dans l'ensemble, les Oblats se sont montrés satisfaits du choix de ces textes. Par contre, quelques critiques se sont exprimées au sujet des oraisons qu'on a trouvées rédigés surtout à l'intention des Oblats.

La Liturgie des Heures

Le 30 décembre 1975, le Saint-Siège approuva le texte français de la *seconde lecture* pour l'*Office des Lectures*, soit un extrait du mandement de Carême de 1860 du bienheureux Eugène, évêque de Marseille, dont la traduction latine, due au p. Amand Reuter, se trouve dans AAG, Vol. II, 2a pars (1975), p.310-312), et est suivie du texte français aux pp. 312-314. Ce texte se trouve aussi, selon les langues, dans les diverses éditions de *La prière oblate*.

II. Canonisation (1995)

1. La messe de saint Eugène de Mazenod

En prévision de la canonisation du bienheureux Eugène, le Conseil général demanda en 1995 aux pp. James Fitzpatrick, postulateur, et Alexandre Taché, procureur général, de revoir les textes de la messe existante, approuvée pour la béatification. Ils furent responsables de leur tâche devant la Commission centrale de la canonisation.

1) Lectures

Les deux réviseurs consultèrent discrètement un certain nombre de confrères de Rome et de l'extérieur. Le sentiment général fut que le passage de Luc 4, 14-22a serait plus approprié comme *évangile* que celui de Matthieu 9, imposé par la Congrégation pour le Culte divin en 1975. Ce texte de Luc rappelle la mission même de Jésus et identifie la mission des Oblats à sa suite comme évangélistes des pauvres.

Une fois fixé ce pôle de la messe, il fallait choisir *les deux autres lectures*: l'une de l'Ancien Testament ou, selon l'usage liturgique pour le temps pascal, un passage des Actes des apôtres ou de l'Apocalypse; et *une autre*, tirée des épîtres de saint Paul.

C'est ainsi qu'on s'accorda pour le texte d'Isaïe (Is 52, 7-10), dont un passage figurait comme antienne d'ouverture à la messe du bienheureux: il évoque l'explosion de la joie des peuples à l'annonce de la Bonne Nouvelle.

Il ne fut pas difficile d'identifier un passage des Actes (4, 31-35) rappelant comment, par le don de l'Esprit du Christ ressuscité, et par la prédication et le témoignage apostoliques, les auditeurs sont amenés à la foi, au baptême, et à la formation de communautés n'ayant «qu'un seul coeur et qu'une seule âme» (voir CCRR, art. 7).

La *seconde lecture* à proclamer à l'occasion d'une solennité de la fête de saint Eugène est un passage familier aux Oblats où saint Paul s'adressant aux Corinthiens (1Cor 1, 18-25; 2, 1-5) rappelle l'inspiration profonde de sa prédication centrée sur le Messie crucifié: c'est un thème traditionnel chez nous qui mérite d'être rappelé en pareille circonstance (voir CCRR, art. 4).

2) Antiennes et autres textes propres

Il fallait aussi proposer *les antiennes et les autres textes propres* aux divers moments de la célébration.

L'*antienne d'ouverture* de 1975, maintenant incluse dans la lecture d'Isaïe 52, a été remplacée par un autre passage du grand prophète tirée de l'Évangile de Luc 4, 18, rappelant la devise oblate.

Le *Psaume* (Ps 95) demeure le même qu'en 1975. Il exprime très bien l'universalité du message évangélique et la grande joie qu'il apporte aux peuples.

Le *verset de l'alleluia* reprend le thème de la mission au monde pour la proclamation de la Bonne Nouvelle: Mt 28, 19-20

La *Préface* résonne d'accents pauliniens, mais reprend aussi les paroles de Paul VI lors de la béatification quand il qualifia le bienheureux Eugène de « passionné pour le Christ », de même qu'elle rappelle les paroles du saint évêque de Marseille qui identifiait l'amour de l'Église à celui pour le Christ. On nous avait invité à ne pas faire de la préface un texte trop « panégyrique », mais plutôt une action de grâces au Père pour le don de saint Eugène.

L'*antienne de la communion* (Jn 15, 4-5) rappelle que l'union au Christ dans l'amour est la condition essentielle pour pouvoir porter beaucoup de fruits. Elle s'enracine dans l'appel à la sainteté qui fait partie de notre vocation.

3) Les oraisons

Restaient les *trois oraisons* de la messe. Je signale que la Congrégation vaticane porte une attention particulière à ces prières qui doivent refléter une saine doctrine: *lex orandi, lex credendi*. Des détails furent sujets à discussion avec les autorités vaticanes compétentes, avant d'en fixer les textes. Par exemple, nous avons suggéré de mentionner dans la prière d'ouverture que saint Eugène était « le père d'une nouvelle famille religieuse », mais on nous fit remarquer qu'aucune collecte approuvée depuis la réforme liturgique postconciliaire ne fait mention de cette catégorie de saints. Une autre remarque concernait le projet de prière sur les offrandes dont le début s'adressait au Saint-Esprit; elle ressemblait trop, nous a-t-on dit, à une « pré-épiclese ». L'invocation à l'Esprit Saint se place normalement à l'intérieur même de la Prière eucharistique.

Approbation du Saint-Siège

Le texte italien de la messe fut proposé au Saint-Siège par le Procureur général le 8 juillet 1995 et, après une rencontre avec un responsable de la Congrégation pour le Culte divin le 20 septembre, il fut approuvé le 28 septembre suivant. Suivit l'approbation, le 29 novembre, des textes latin, français, anglais, espagnol et allemand, et le 1^{er} décembre, du texte polonais: à temps pour la canonisation qui devait avoir lieu le 3 décembre!

Je rappelle que le texte de la messe de canonisation présidée par le pape fut celui du premier dimanche de l'Avent. Le texte de la messe de saint Eugène ne fut donc utilisé pour la première fois que lors de la messe d'action de grâce célébrée le lendemain en la Basilique de Saint-Paul-hors-les-murs, et présidée par le p. Marcello Zago, supérieur général, en présence de plus de 800 Oblats et de 6.000 pèlerins.

Après le premier usage du texte en cette circonstance, ou encore en la fête de saint Eugène le 21 mai suivant, un échange avec la Congrégation pour le Culte divin permit quelques corrections mineures et l'arrivée au texte définitif que nous connaissons. En particulier, nous nous sommes rendus compte que les diverses versions avaient été revues, au Saint-Siège, par des réviseurs différents selon les langues, et que ce que les uns avaient accepté avait été refusé par d'autres. Il fallait en arriver à des textes concordants. Je souligne que

nous avons également soumis les textes à approuver aux autorités de l'archidiocèse de Marseille.

Les textes français, anglais et espagnol de la messe de saint Eugène seront ensuite imprimés au Canada en 1998 dans un cahier attrayant pour l'usage des communautés oblates, ainsi que des diocèses et paroisses qui auraient inscrit le saint à leur calendrier liturgique.⁷⁵

2. La Liturgie des Heures

L'étape suivante a été la préparation des textes de la *Liturgie des Heures* pour la fête de saint Eugène. Elle fut confiée à un comité nommé par le Conseil général en 1996 et composé des pp. Alexandre Taché, Giuseppe Sorrentino et Wilhelm Steckling. Pour raison de santé, le p. Steckling sera bientôt remplacé par le p. Frank Santucci. Cet office liturgique serait propre aux Oblats et associés, mais pourrait aussi servir à d'autres fidèles qui voudraient faire mémoire du saint.

Celui dont on faisait mémoire avait été un missionnaire, un fondateur, un évêque et un grand pasteur. Le Comité a d'abord cherché à identifier des « thèmes mazenodiens ou oblates » caractéristiques qui pourraient les inspirer dans leur choix de textes: Jésus Christ Sauveur, suivre Jésus, être disciples, évangile ou évangéliser, mission, pauvres, compassion, conversion, communauté, charité, Marie, etc. Et en même temps, des textes significatifs de la Sainte Écriture, de la liturgie ou des Constitutions oblates, spécialement ceux qui reviennent plus souvent dans les écrits de saint Eugène, ou encore dans les communs ou les propres des apôtres et des évangélistes, des pasteurs et des saints.

Sources des textes propres de l'Office

Hymnes. Le Comité a retenu les hymnes proposées par la Liturgie des Heures pour l'Église universelle, lesquelles sont suivies d'une note qu'elles peuvent être remplacées par une autre hymne ou un chant approprié au choix de l'individu ou de la communauté.

Psaumes. Les psaumes sont ceux indiqués dans la Liturgie des Heures pour l'Office des pasteurs.

Office des Lectures. La *première lecture* est tirée de 2Cor 4, 1-12 (Force et faiblesse de l'apôtre) ou, au temps pascal, des Actes 2, 1, 14, 36-47 (Appel à la conversion et au baptême). Le premier répons vient de 2Cor 4, 5-6, et, au temps pascal, de Rom 12, 2 et Eph 4, 23-24.

Le choix de la *deuxième lecture* fut moins facile. Le Comité a proposé d'abord un passage de l'homélie du pape à la canonisation où celui-ci proposa saint Eugène comme « l'homme de l'Avent ». La Congrégation pour le Culte divin nous informa qu'elle n'acceptait pas un texte d'homélie, fut-ce du pape, comme deuxième lecture de l'Office. On en arriva donc à un compromis par lequel le texte de Jean-Paul II pourrait être inclus parmi quelques textes optionnels pour l'usage propre de la Congrégation des Oblats. On nous invita plutôt à proposer un passage d'un écrit du saint; c'est ainsi qu'après une nouvelle recherche pour

75 Ce livret de 20 pages avec couverture laminée en deux couleurs, publié en français, anglais et espagnol, contient le texte liturgique complet de la messe, et des notes sur la vie et la spiritualité de saint Eugène. Il est disponible au prix de 3.95 \$Can à la Librairie de l'Université Saint-Paul, 223, rue Main, Ottawa, ON, Canada K1S 1C5.

un texte inspirateur et assez long, on en revint au texte du mandement de saint Eugène en 1860 déjà approuvé en 1976. Le répons est tiré de Act 20, 28; 1Cor 4, 2.

Les *leçons brèves* des Heures de l'Office portent, dans le texte imprimé, leurs propres références bibliques:

aux *premières vêpres*: Phil 3, 7-9a;

le *matin*: 2Tim 1, 8-12;

à *Tierce*: 1Thes 2, 10-12;

à *Sexte*: 1Tim 1, 15-16;

à *None*: Col 3, 12-14;

aux *deuxièmes vêpres*: 1P 5, 1-4

Voici maintenant les références des *antiennes des Heures*; elles ne sont pas indiquées dans le texte imprimé de l'Office.

Antiennes des premières et deuxièmes vêpres:

Ant.1 - Appelé par un saint appel, il vécut dans la foi au Fils de Dieu, et se consacra à l'annonce de l'Évangile (2 Tim 1, 9-11, et Gal 2, 20).

Ant. 2 - C'est le Christ qui vit en moi; il m'a aimé et s'est livré pour moi (Gal 2, 20).

Ant. 3 - Devenu ministre de l'Église, il lutta pour elle avec toute la force du Christ dont la puissance agissait en lui (Col 1, 25, 29).

Antiennes de l'Office des lectures:

Ant. 1 - Guidé par l'Esprit, il exhortait les siens à ne pas laisser sans effet la grâce de Dieu (2Cor 6, 1).

Ant. 2 - Il parcourait les villes et les villages en suppliant au nom du Christ: laissez-vous réconcilier avec Dieu (Mt 9, 35 et 2Cor 5, 20).

Ant. 3 - Comme un bon architecte, il a édifié le temple de Dieu sur le fondement du Christ crucifié (1Cor 2, 2 et 3, 10).

Antiennes pour le *matin* (Laudes):

Ant. 1 - Je poursuis ma course pour tâcher de saisir le Christ comme j'ai moi-même été saisi par lui (Phil 3, 12).

Ant. 2 - L'Esprit du Seigneur t'a choisi, bon et fidèle serviteur, pour répandre en tout lieu le parfum de la connaissance du Christ (Mt 25, 21 et 2Cor 2, 14).

Ant. 3 - L'Esprit Saint t'a établi gardien de l'Église de Dieu acquise par le sang de son propre Fils (Act 20, 28).

Antiennes à *Tierce*: Jésus appela ceux qu'il voulait, et ils se rendirent auprès de lui (Mc 3, 13);

Sexte: Voici le commandement de Dieu: avoir foi en son Fils Jésus Christ et nous aimer les uns les autres comme il nous l'a commandé (1 Jn 3, 23);

à *None*: Chercher d'abord le Royaume et la justice de Dieu et tout le reste vous sera donné par surcroît (Mt 6, 33).

Antiennes des Cantiques évangéliques;

Premières vêpres: Mis à part pour annoncer l'Évangile, saint Eugène suivit avec courage les traces des apôtres: par la parole et par l'exemple, il enseigna aux pauvres qui est Jésus Christ

(Const. OMI, Préface, art. 2, 8).

Le *matin:* Brûlant d'amour pour le Christ et profondément ému par la situation déplorable de l'Église, saint Eugène se fit tout à tous pour allumer le feu de la foi prête à s'éteindre dans le coeur d'un grand nombre (Const. OMI, Préface).

Deuxièmes vêpres: Grâce à saint Eugène, pasteur selon le coeur de Dieu, la Bonne Nouvelle a atteint les extrémités de la terre et les pauvres aux multiples visages ont connu le salut de notre Dieu (Const. OMI, art. 5).

Les *Répons brefs ou versets* qui suivent les lectures:

Premières vêpres: Si quelqu'un veut venir après moi, qu'il prenne sa croix et qu'il me suive. Qui perd sa vie à cause de moi la sauvera. (Mt. 16, 24-25).

Office des lectures:

Après les psaumes: Ils ont proclamé la justice de Dieu. Tous les peuples ont vu sa gloire.

(Ps 96, 6).

À *Tierce:* À ceci tous vous reconnaîtront pour mes disciples, à l'amour que vous aurez les uns pour les autres (Jn 13, 35).

À *Sexte:* Je n'hésiterai pas à mettre mon orgueil dans mes faiblesses, afin que la puissance du Christ habite en moi (2Cor 12, 9).

À *None:* Que dans vos coeurs règne la paix du Christ, à laquelle vous avez été appelés pour former en lui un seul corps (Col 3, 15).

Deuxièmes vêpres: Voici le véritable ami de ses frères, il prie pour son peuple, il a donné sa vie pour ses frères (Commun des pasteurs dans l'Office en italien).

NB Les *Répons brefs* suivant les lectures portent leurs propres références dans le texte imprimé.

Les *prières d'intercession* dans les *prières du matin (Laudes)* et du *soir (Vêpres)* se sont inspirées principalement du commun des pasteurs et de la spiritualité de notre Congrégation.

Il nous avait été suggéré d'y avoir chaque fois une intention à caractère marial, inspirées elles aussi du commun de la Vierge Marie. Selon l'usage liturgique, la dernière intention aux *vêpres* serait une prière pour les défunts.

Approbaton du Saint-Siège

Un premier projet de la Liturgie des Heures pour la fête de saint Eugène de Mazenod dans sa version italienne fut soumis à quelques Oblats qualifiés. Puis, un second projet révisé à la lumière de leurs remarques fut approuvé par le Supérieur général en conseil le 27 janvier 1998 et présenté au Saint-Siège.

Plus d'un an plus tard, il nous fut répondu de bien vouloir en faire d'abord une version latine officielle qui servirait aux traducteurs dans les langues modernes. C'est ainsi que le texte latin fut approuvé par décret de la Congrégation pour le Culte divin et la Discipline des sacrements le 12 janvier 2000. En juin, les projets de textes en langues modernes furent soumis aux provinciaux concernés, selon les langues, et à quelques experts oblats. Les versions en six langues (français, anglais, italien, espagnol, allemand et polonais) furent successivement approuvées par décret du 16 février 2001.

Le texte imprimé dans les diverses langues parut enfin à Rome en avril 2001.⁷⁶

ANNEXE

Textes optionnels pour la seconde lecture de l'Office des lectures

La Congrégation pour le Culte divin et la Discipline des Sacrements nous informa au cours de nos échanges que nous ne devons présenter qu'une seule deuxième lecture pour l'Office des lectures, mais que nous avons la possibilité de proposer, en plus du passage de la Lettre pastorale de saint Eugène pour le Carême de 1860, des textes optionnels inspirateurs et suffisamment longs pour usage à l'intérieur de la Congrégation des Oblats. Voici quatre textes que le Comité avait préparés à cette fin:

- 1) Lettre de saint Eugène au p. Henri Tempier, le 9 octobre 1815 (extraits)
- 2) Préface des Constitutions écrites par saint Eugène en 1826 (extraits)
- 3) Lettre de saint Eugène à un missionnaire, le p. Valentin Végreville le 17 avril 1860 (extraits)
- 4) Homélie du pape Jean-Paul II à la canonisation de saint Eugène, le 3 décembre 1995 (extraits)

1. Lettre de saint Eugène au père Henri Tempier, le 9 octobre 1815

Mission, communauté, sanctification personnelle

Mon cher ami, lisez cette lettre au pied de votre crucifix, dans la disposition de n'écouter que Dieu, ce que l'intérêt de sa gloire et le salut des âmes exigent d'un prêtre tel que vous. Imposez le silence à la cupidité, à l'amour des aises et des commodités; pénétrez-vous bien de la situation des habitants de nos campagnes, de l'état de la religion parmi eux, de l'apostasie qui se propage tous les jours davantage et qui fait des ravages effrayants. Voyez la faiblesse des moyens qu'on a opposés jusqu'à présent à ce déluge de maux; consultez votre coeur sur ce qu'il voudrait faire pour remédier à ces désastres, et répondez ensuite à ma lettre.

Eh bien! Mon cher, je vous dis, sans entrer dans de plus grands détails, que vous êtes nécessaire pour l'œuvre que le Seigneur nous a inspiré d'entreprendre. Le chef de l'Église étant persuadé que, dans le malheureux état où se trouve la France, il n'y a que les missions qui puissent ramener les peuples à la foi, qu'ils ont par le fait abandonner, les

⁷⁶ Ces livrets sont disponibles auprès du Service d'expédition à la Maison générale.

bons ecclésiastiques de différents diocèses se réunissent pour seconder les vues du suprême Pasteur. Nous avons été à même de sentir l'indispensable nécessité d'employer ce remède dans nos contrées, et, pleins de confiance dans la bonté de la Providence, nous avons jeté les fondements d'un établissement qui fournira habituellement à nos campagnes de fervents missionnaires. Ils s'occuperont sans cesse à détruire l'empire du démon, en même temps qu'ils donneront l'exemple d'une vie vraiment ecclésiastique dans la communauté qu'ils formeront; car nous vivrons ensemble dans une même maison que j'ai achetée, sous une règle que nous adopterons d'un commun accord ...

Le bonheur nous attend dans cette sainte Société, qui n'aura qu'un coeur et qu'une âme. Une partie de l'année sera employée à la conversion des âmes, une autre partie à la retraite, à l'étude, à notre sanctification particulière: je ne vous dis pas davantage pour le moment, cela suffit pour vous donner un avant-goût des délices spirituelles que nous goûterons ensemble ...

Nous voulons choisir des hommes qui aient la volonté et le courage de marcher sur les traces des apôtres... C'est précisément pour cela que vous m'êtes nécessaire, parce que je vous connais capable d'embrasser une règle de vie exemplaire et d'y persévérer ...

Quand j'aurai reçu votre réponse, je vous donnerai tous les détails que vous pouvez souhaiter; mais, cher ami, je vous en conjure, ne vous refusez pas au plus grand bien qu'il soit possible de faire dans l'Église. On trouvera facilement des vicaires qui vous remplacent; mais il n'est pas aisé de rencontrer des hommes qui se dévouent et veillent se consacrer à la gloire de Dieu et au salut des âmes, sans autre profit sur la terre que beaucoup de peine et tout ce que le Sauveur a annoncé à ses véritables disciples ...

(Écrits oblats, 6, pp. 6-7)

2. Préface des Constitutions écrites par saint Eugène en 1826 (extraits)

En un mot, des hommes apostoliques

L'Église appelle à grands cris les ministres auxquels elle a confié les plus chers intérêts de son divin Époux, pour qu'ils s'efforcent de ramener par leurs paroles et par leurs exemples la foi prête à s'éteindre dans le coeur d'un grand nombre de ses enfants...

La vue de ces désordres a touché le coeur de quelques prêtres à qui la gloire de Dieu est chère, qui aiment l'Église et qui voudraient se sacrifier, s'il le fallait, pour le salut des âmes.

Ils se sont convaincus que, si l'on pouvait former des prêtres zélés, désintéressés, solidement vertueux, des hommes apostoliques en un mot, qui, après s'être pénétrés de la nécessité de se réformer soi-même, travaillassent de tout leur pouvoir à convertir les autres, on pourrait se flatter de ramener les peuples égarés à leur devoir trop longtemps méconnus. «Veille sur ta personne et sur ton enseignement, dit l'apôtre saint Paul à Timothée, persévère en ces dispositions. Agissant ainsi, tu te sauveras, toi et ceux qui t'écoutent» (1Tim 4, 1).

Que fit en effet Notre Seigneur Jésus Christ, lorsqu'il voulut convertir le monde? Il choisit un certain nombre d'apôtres et de disciples, qu'il forma à la piété, qu'il remplit de son esprit, et après les avoir dressés à son école, il les envoya à la conquête du monde, qu'ils eurent bientôt soumis à ses saintes lois ...

Quel vaste champ à parcourir! Quelle noble et sainte entreprise! ... Il est pressant de faire entrer dans le bercail tant de brebis égarées, d'apprendre à ces chrétiens dégénérés ce que c'est que Jésus Christ, de les arracher à l'héritage du démon et leur montrer le chemin du ciel. Il faut mettre tout en oeuvre pour étendre l'empire du Sauveur, détruire celui de l'enfer, empêcher des milliers de crimes, mettre en honneur et faire pratiquer toute sorte de vertus, rendre les hommes raisonnables, puis chrétiens, enfin les aider à devenir des saints.

Tels sont les fruits immenses de salut qui peuvent résulter des travaux des prêtres à qui le Seigneur a inspiré de se réunir en société pour travailler plus efficacement au salut des âmes et à leur propre sanctification, s'ils s'acquittent dignement de leur devoir, s'ils remplissent saintement leur sublime vocation...

3. Lettre de saint Eugène à un missionnaire (le p. Valentin Végreville) à l'Île à la Crosse, le 17 avril 1860

Sublimité de la mission

C'est de Marseille, au milieu de tous les embarras des affaires incessantes dont je suis obsédé, que je vous adresse ces quelques lignes. Elles suffiront pour vous prouver que vous êtes toujours présent à ma pensée et que je vous suis quoique de bien loin dans tous les travaux de votre si pénible mais si méritant ministère. Je vous considère, mes chers enfants, comme de véritables apôtres. C'est vous qui avez été choisis par notre divin Sauveur pour aller les premiers annoncer la bonne nouvelle du salut à ces peuples qui jusqu'à votre arrivée croupissaient dans les plus épaisses ténèbres.

Vous faites parmi eux ce que les premiers apôtres de l'évangile ont fait parmi les nations plus anciennement connues. C'est un privilège qui vous était réservé et qui assimile votre mérite, si vous comprenez bien la sublimité de votre mission, au mérite des premiers apôtres, propagateurs de la doctrine de Jésus Christ. Pour l'amour de Dieu! Ne perdez pas le moindre fleuron de votre couronne! Quelque isolé que vous soyez quelquefois, ne perdez pas de vue que vous êtes toujours membre de la Sainte famille à laquelle vous avez eu le bonheur d'être agrégé par votre profession religieuse; vous trouverez dans toutes les circonstances de la vie règle, encouragement et consolation dans le code qui régit saintement la famille.

Ne vous laissez jamais abattre par les contrariétés et les peines inséparables de notre existence ici-bas, quelle que soit la position où la Providence nous ait placés. La sagesse est de tirer parti de tout pour notre sanctification. Quand on aime bien le bon Dieu tout ce qui arrive enrichit nos âmes de mérite. *Diligentibus Deum omnia cooperantur in bonum*. J'ai une si grande idée de votre vocation que je ne me fais pas à l'idée de la moindre imperfection et que je m'en afflige comme d'une infidélité très nuisible. Aussi je prie chaque jour pour que sa grâce vous maintienne tous dans la plus haute sainteté. Je ne comprendrais pas dans d'autres proportions la vie de sublime dévouement de nos missionnaires... (Écrits oblats, 2, pp. 242-243)

4. Homélie du pape Jean-Paul II à la canonisation de saint Eugène de Mazenod, le 3 décembre 1995 (extraits)

Aimer l'Église, c'est aimer Jésus Christ, et réciproquement

Nous savons avec certitude que nous avons pour toujours devant nous une seconde venue du Fils de l'homme, du Christ. Nous vivons dans le second Avent, dans l'Avent de l'avenir du monde, de l'histoire de l'Église et, dans la célébration eucharistique, nous redisons chaque jour notre attente confiante de sa venue.

Saint Eugène de Mazenod fut un homme de l'Avent, un homme de la Venue. Il n'a pas seulement guetté cette venue mais, comme évêque et fondateur de la Congrégation des Oblats de Marie Immaculée, il consacra toute sa vie à la préparer. Son attente atteignit l'intensité de l'héroïsme, c'est-à-dire qu'elle se caractérisa par l'héroïsme de la foi, de l'espérance et de la charité apostolique. Eugène de Mazenod fut un de ces apôtres qui préparèrent les temps modernes, notre époque.

Il fut envoyé comme évêque à la ville de Marseille, à cette Église des côtes méridionales de la France. Mais, dans le même temps, il eut conscience que la mission de tout évêque, en union avec le Siècle de Pierre, a un caractère universel. La certitude que l'évêque est envoyé dans le monde, comme les Apôtres, se fonde sur la parole du Christ: «Allez dans le monde entier; prêchez l'Évangile à toute créature» (Mc 16, 15). De Mazenod fut conscient que le mandat de tout évêque et de toute Église locale est de soi un mandat missionnaire, et il fit en sorte que la très ancienne Église de Marseille, dont les commencements remontent à la période sub-apostolique, puisse exercer d'une manière admirable sa vocation missionnaire, sous la conduite de son Pasteur.

C'est en cela que consista l'engagement de saint Eugène, par rapport à cette seconde venue du Christ que nous attendons tous avec une vive espérance.

Eugène de Mazenod avait senti de manière très profonde l'universalité de la mission de l'Église. Il savait que le Christ voulait unir à sa personne le genre humain tout entier. C'est pourquoi il porta toute sa vie une attention particulière à l'évangélisation des pauvres, où qu'ils se trouvent.

Annoncer le Christ, c'était pour Eugène de Mazenod, devenir en plénitude l'homme apostolique dont toute époque a besoin, avec la ferveur spirituelle et le zèle missionnaire qui le configure peu à peu au Christ ressuscité.

Par un patient travail sur lui-même, il sut discipliner un caractère difficile et gouverner son diocèse avec une sagesse éclairée et une ferme bonté. Monseigneur de Mazenod amenait ses fidèles à accueillir le Christ dans une foi toujours plus généreuse pour vivre pleinement leur vocation d'enfants de Dieu. Toute son action fut animée par une conviction qu'il exprimait en ces termes: « Aimer l'Église, c'est aimer le Christ, et réciproquement».

L'Église rend grâce à Dieu pour saint Eugène de Mazenod, apôtre de son temps: revêtu du Seigneur Jésus Christ, il a dépensé sa vie au service de Dieu. Rendons grâce à Dieu pour la grande transformation qui s'est accomplie grâce à cet évêque. Son influence ne se limite pas à l'époque où il a vécu, mais continue à agir sur notre temps. En effet, le bien accompli avec la force de l'Esprit Saint ne périt pas, mais dure à chaque « heure » de l'histoire. Grâces en soient rendues à Dieu. (*La documentation catholique*, 1996, p. 11-13.)

Father Marcello Zago's Role in the Celebration of the 1986 Day of Prayer for Peace at Assisi

Aloysius Kedl, O.M.I.⁷⁷

SOMMAIRE : À Assise, le 27 octobre 1986, s'est tenu un événement unique dans l'histoire de l'Église: pour la première fois, des chefs des grandes religions du monde, chrétiennes et non-chrétiennes, se sont réunis en un même endroit pour demander à Dieu la paix. L'initiative de cette Journée de prière a été prise par le pape Jean-Paul II comme une réponse à l'invitation de l'Organisation des Nations Unies à faire de l'année 1986 un temps d'efforts particuliers pour promouvoir la paix en notre temps. Le père Marcello Zago, o.m.i., alors secrétaire du Secrétariat pour les non-chrétiens, a été l'une des personnes-clés pour l'organisation et la célébration de cet événement. D'autres Oblats de Marie Immaculée ont été appelés à l'aider de diverses façons, de sorte que l'« événement d'Assise » est aussi un chapitre mémorable de notre histoire. Cette première partie de l'article du p. Aloysius Kedl traite de l'origine, de l'intention et de la préparation de cette Journée de prière pour la Paix. Un second article rapportera la célébration même de l'événement.

Monday, October 27, 1986, at Assisi, in Italy: an extraordinary event, unique in the history of the Catholic Church, equally unique in the history of the world! Never before had the heads of so many Christian and non-Christian religions gathered together in a given place in order to pray for peace on earth.

The idea and initiative of this exceptional event came from Pope John Paul II. However, a key person for organizing and managing this special day was the then Secretary of the Secretariate of the Holy See's Secretariate for Non-Christians⁷⁸, Father Marcello Zago, O.M.I., who, in September, 1986, became Superior General of the Congregation. Assisting him in a variety of ways were also some other Oblates of Mary Immaculate. It is a story of Oblate history that very much needs to be told.

I. The Origin, Purpose and Preparation of the Event

The United Nations had declared the year 1986 to be a year of special efforts to promote peace in our time. Reflecting on this, Pope John Paul II conceived the idea of inviting the leaders of the world's great religions to meet with him at Assisi and there, in each other's presence, pray for peace. Exactly when this idea occurred to the Pope and how much time he spent reflecting on it is not known to me: the sources available to me do not provide me with a documented answer to these questions. My main sources on this matter are the public statements of the Pope himself and relevant entries Father Marcello Zago made in his personal diary.

1. The Holy Father's first public announcement

On January 25, 1986, the closing day of the Octave of Prayer for Christian Unity, Pope John Paul II celebrated Mass at the altar-tomb of Saint Paul in the basilica of St. Paul's Outside

⁷⁷ In 1986, Fr. Kedl was Administrative Assistant at the service of the General Administration. From 1993 to 2004, he was General Archivist.

⁷⁸ In 1988, the Secretariate for Non-Christians became the Pontifical Council for Interreligious Dialogue.

the Walls. During the homily, he seconded the peace initiative taken by the United Nations and made an announcement of his own. In the Pope's words:

Peace within the Church, peace with all mankind. The words of Pope Gregory VII are particularly appropriate in this year 1986, which the UNO has proclaimed as the International Year of Peace. No Christian, indeed no human being who believes in God, Creator of the world and Lord of history, can remain indifferent in the face of a problem which touches so closely the present and future of humanity. It is necessary that everyone be mobilized to make this contribution to the cause of peace. War can be decided by a few; peace requires the combined effort of all.

In this perspective, I launch a pressing appeal to all Christian brothers and sisters and to all persons of good will to join together during this year in incessant and fervent prayer to implore from God the great gift of peace which, surpassing the boundaries of individual nations and involving believers of all religions, will reach the point of embracing the entire world.⁷⁹

The Holy Father then made the following announcement:

In regard to this matter, I wish to announce on this solemn occasion that I am initiating opportune consultations with the leaders, not only of the various Christian Churches and communions, but also of the other religions of the world, to organize with them a special meeting of prayer for peace in the city of Assisi, a place which the seraphic figure of St. Francis has transformed into a centre of universal brotherhood. It will be a day of prayer, in which the spiritual movement mentioned above will have one of its most significant and important moments. The date and details of this meeting will be decided as soon as possible, in agreement with those who will accept the invitation to take part.⁸⁰

In this announcement, only the core essence of this Day of Prayer for Peace is made known; more concrete specifics will be made known later. At this time, relevant consultations of Christian and other religious leaders are under way. The Pope also explains why he has chosen the city of Assisi for this event: St. Francis, native of this city, has transformed it into "a centre of universal brotherhood". Assisi's long history had known wars and periods when peace was lacking. Through the centuries it was governed in turn by the Umbri, the Romans, the Ostrogoths, the Lombards and the Hohenstaufens. Once an independent commune, it became part of the Papal States and is now part of the Republic of Italy. Assisi also had its share of nobility feuds within its own walls. Francis, before his conversion, had taken part in an Assisi war against neighboring Perugia. Years later, he was most instrumental in bringing about reconciliation between feuding nobles and between the mayor of the city and its Bishop. It is no exaggeration to see St. Francis as the city's artisan of "universal brotherhood".

Before and consequent to this first announcement

Some information is available from Father Marcello Zago's personal diary.⁸¹

79 This English translation of the original Italian is taken from *L'Osservatore romano*, English Weekly Edition, February 10, 1986, p. 10.

80 *Ibid.*

81 This diary will from now on be referred to in this article as the "Zago Diary". This diary is found in the Oblate General Archives at the General House in Rome and consists of 18 agenda books, one for each year. Its contents begin with an entry on January 2, 1984 and end with an entry on February 28, 2001, the day before Archbishop Zago's death. All entries are handwritten and in Italian; the English translation of entries quoted here in this article is my own. It should be noted, first of all, that Father Zago did not mention all of

Surprisingly enough, the very first Zago Diary entry that mentions the proposed Day of Prayer for Peace is on January 20, 1986, five days before the Pope's public announcement. It reads: *During the morning, meeting with the Cardinal, Father Shirieda and Don Medardo*⁸² *in order to determine which religious leaders ought to be contacted in view of a possible Day for Peace.*⁸³

We can presume with near certainty that the Holy Father had been in contact with the Secretariate for Non-Christians prior to January 20.

The very next day an entry reads: I spent the day at the Secretariate. The most important things done are linked to the consultations for the eventual Day of Peace. Bishop Backis⁸⁴ made a long phone-call. Then I tried to contact Dr. Taylor⁸⁵ at Geneva. Tomorrow we have to phone the Dalai Lama and Cardinal Thiandum.⁸⁶ And the following day: The Cardinal (Arinze) was waiting for the revision of the Pope's speech which will be delivered next Saturday.⁸⁷ It would be safe to conclude that the Holy Father had decided on the Day of Prayer for Peace long before January 20.

On January 24, Father Zago came to the Oblate General House for supper.⁸⁸ Among other things, he alerted the Oblates that the Pope would make an important announcement the next day in St. Paul's Basilica.⁸⁹ After the formal announcement at St. Paul's, he writes that, at the Scholasticate in Vermicino, he had spoken at the community Mass about the inter-religious gathering for peace.⁹⁰

From then on, Father Zago's diary will mention meetings, correspondence, calls, trips connected with the great event that was in preparation.⁹¹ Worthy of note is that on Wednesday of Holy Week, Father Zago had lunch with the Pope.⁹² It is a safe presumption that during that meal the future Day of Prayer for Peace was also discussed.

2. The second public papal announcement

On Sunday, April 6, after the Sunday *Regina caeli* prayer, Pope John Paul II made his second public announcement concerning the Day of Prayer for Peace:

his activities in the entries he made into this diary. At times it is obvious that he was "late" in making a given entry i.e. the entry was made some time after the relevant date had passed. In general, his entries are very terse, at times so generic that the concrete meaning is now somewhat obscure.

82 Cardinal Francis Arinze was President of the Secretariate for Non-Christians. Father John Bosco Masayuki Shirieda was Under-Secretary, and Father Médard Kayitakibga, an Official, at the Secretariate.

83 Zago Diary, January 20, 1986.

84 Msgr. Audrys Juozas Backis, now Cardinal Archbishop of Vilnius, was Under-Secretary of the Congregation for the Public Affairs of the Church.

85 An official at the World Council of Churches Headquarters in Geneva.

86 Zago Diary, January 21, 1986. Cardinal Thiandum was the Archbishop of Dakar, Senegal.

87 Zago Diary, January 22, 1986. The "next Saturday" was January 25. We can safely presume that the Secretariate for Non-Christians had been consulted for the sectors of Pope John Paul's January 25 homily that treated of the future Assisi Day of Prayer for Peace.

88 Zago Diary, January 24, 1986.

89 My own personal remembrance.

90 Zago Diary, January 29, 1986.

91 Zago Diary, January 30, February 7 and 12, April 2, 1986.

92 Zago Diary, February 26, 1986.

I am happy to announce that the proposed meeting of prayer for peace in Assisi will take place on Monday, 27 October. This day has been chosen after consultation with the Episcopal Conferences and the representatives of various Christian confessions and the principal Non-Christian religions.

The purpose of this meeting is to create a point of convergence for the vast movement of reflection and prayer in which the followers of all religious faiths have been engaged up to this time.

This text is clear in itself and needs no further comment. To this new information, the Holy Father also added a request:

Peace is a good that is so fundamental and yet so alluring as to make a person feel a constant trepidation, and sometimes even a sense of helplessness; in fact, it seems to be a humanly unattainable goal. The believer, however, knows how, even in the midst of this human challenge, to rely on the help that comes from above. It is important that a joint intercession be insistently raised to Heaven, to implore the Almighty, in whose hands lies the destiny of the world, for the gift of peace, a necessary prerequisite for every serious effort in the service of true human progress. I hope that this meeting will be prepared for and supported by fitting prayer initiatives of the entire world.⁹³

After this second papal announcement

Father Zago's Diary continues to give us some indications of what followed after the Holy Father's new announcement. The text of the various entries is quite clear in itself and therefore needs little or no comment.

An entry on April 14 reads:

In the afternoon meeting for the Day of Peace at Assisi with Cardinal (Roger) Etchegaray⁹⁴ presiding and under the presidency of Arinze, Re, Duprey, Mejia,⁹⁵ etc. The decisions take a long time and are not easily made. The sensitivities are so different.⁹⁶

The entry for April 19 reads:

Towards the end of the morning there was a meeting about Assisi with Card. Etchegaray and Father Duprey and Arch. Mejia. We established the list of those officially invited. Then we ate lunch together. We foresee a meeting with the Pope this coming Tuesday about this event.⁹⁷

The Tuesday meeting with the Pope is described as follows:

The important feature is the meeting with the Holy Father about the Day of Assisi, followed by the mid-day meal. It lasted from 12.30 to 3.00 p.m. Present were Card. Etchegaray, Msgr. Noè⁹⁸, Bishop Mejia, Father Duprey, Arch. Re and Backis. More than ever clarity, listening and reflection were in evidence. One sees that the Pope's starting point is a vision of the Council. The convocation of the Day of Prayer is based on the conviction that all mankind is God's people, created by God and saved by Christ, even if it is not aware of it.⁹⁹

93 *L'Osservatore romano*, English Weekly Edition, April 14, 1986, p. 13.

94 Cardinal Roger Etchegaray was President of the Pontifical Commission "Justitia et Pax".

95 Msgr. Giovanni Battista Re, now Cardinal Prefect of the Congregation for Bishops, was then Assessor at the Secretariate of State; Father, now Bishop Pierre Duprey, was Secretary of the Secretariate for Christian Unity; Bishop Jorge Mejia, now Cardinal, was Secretary of the Pontifical Commission "Justitia et Pax".

96 Zago Diary, April 14, 1986.

97 Zago Diary, April 19, 1986.

98 Archbishop Virgilio Noè, now Cardinal, was Secretary of the Congregation for Divine Worship.

99 Zago Diary, April 22, 1986.

In a conversation at the General House a few days later, Father Zago said that the Holy Father saw it as the role of the Catholic Church to bring the different religions together for prayer and other worthwhile activities for the good of the entire human race. ¹⁰⁰

The entry for May 14 is revealing:

*The invitations to the religious leaders to the Day of Prayer for Peace at Assisi are not at all easy. There are Muslims who were collaborators with the Nazis against the Jews. Bishops are not replying promptly. We don't know the sensitivities in regard to the proposed prayers. Men are separated from each other. Are they then really searching for God?*¹⁰¹

For May 16 and 17 we read:

*Tomorrow will be a heavy day: interview on Vatican Radio and a meeting for the Day of Assisi; in the afternoon, trip to Assisi.*¹⁰² *After a heavy morning for the interview with Vatican Radio on the church in Assisi (history and dialogue) and with the meeting on the Assisi program...*¹⁰³

On May 23, the Zago Diary reads:

*I have been at Assisi with the Commission for the Day of Prayer for Peace on 27.10.86. We visited the locales for the likely religious groups. I made this trip with Father Duprey and we talked about so many different aspects. At Assisi I met with the Bishop...*¹⁰⁴

On June 10 Father Zago was in Geneva, Switzerland.

*The day was spent in Geneva. Dr. Taylor was at the airport and in the morning I met those working at the WCRP. In the afternoon there was a meeting with several religion personalities: two Buddhists, a Jew, a Muslim, the Secretary of the dialogue on the faith section. A greater consultation with the participants of the Day of Assisi is necessary. In the evening I returned to Rome.*¹⁰⁵

On June 17, at the Secretariate for Non-Christians, there was a new meeting for Assisi: it was good but not rich in conclusions.¹⁰⁶ Another meeting four days later seems to have been more positive: *During the morning another meeting for Assisi took place. The celebration is becoming more clear, but many things remain to be done.*¹⁰⁷

On June 24:

*Long audience with the Pope which continued into the mid-day meal. The topic was the day of prayer at Assisi. The exchange was rich and frank. The Pope insisted on respect for the participants, not to insist on primacy, on the need for a theological reflection on this event.*¹⁰⁸

The next day Father Zago mentioned that he had to prepare a theological note on the meaning of the Day of Prayer, as requested by the Pope.¹⁰⁹

On June 28, Father Zago was main celebrant at a vigil Mass in St. Paul's Basilica. During his homily, he also mentioned *the meaning of Assisi.*¹¹⁰

100 My own personal remembrance.

101 Zago Diary, May 14, 1986.

102 Zago Diary, May 16, 1986.

103 Zago Diary, May 17, 1986.

104 Zago Diary, May 27, 1986.

105 Zago Diary, June 10, 1986.

106 Zago Diary, June 17, 1986.

107 Zago Diary, June 21, 1986.

108 Zago Diary, June 24, 1986.

109 Zago Diary, June 25, 1986.

110 Zago Diary, June 28, 1986

On July 2, Father Zago received the visit of Jordan's ambassador. He wanted to know who was invited to, and the organization of, the Day for Peace.¹¹¹ The following day there was in the morning a meeting on Assisi.¹¹²

On July 10, he wrote: The last meeting about Assisi divided a heavy and chaotic morning. My own contribution was creative in the sense of the Commission.¹¹³ It is not clear here exactly what this contribution was.

From July 12 - 23, Father Zago was in Potsdam, East Germany, for an ecumenical meeting. On July 14, he noted: I met the theologians Pannenberg, Tillard, Thurian and was able to talk about different aspects of dialogue and of the gathering at Assisi.¹¹⁴

On July 24, Father Zago is back at his office in the Secretariate for Non-Christians. In his words: *I returned to my office after being away in Germany and began immediately with a meeting on the Day of Assisi.*¹¹⁵ The next day included a visit to Assisi: *Returned to Assisi with the Cardinal (Arinze) and Fathers Shirieda and Okolo*¹¹⁶ *to organize the locales for the Day of Prayer. Don Vittorio's*¹¹⁷ *welcome was exquisite and we were able to achieve the foreseen program.*¹¹⁸

On August 21, Father Zago's Diary tells us: Today, visit of two secretaries of the Dalai Lama in regard to the Day of Assisi. There are reactions internal to Buddhism...¹¹⁹ Again, Father Zago does not elaborate.

Again, on August 22: During the morning, three hours of meeting on the Day of Assisi, for which so many things still remain unresolved.¹²⁰

3. A third public papal announcement

On September 14, at the Angelus prayer at Castel Gandolfo, Pope John Paul II gave the first of a series of reflections on prayer and peace in view of the Assisi meeting. He said:

The meeting in Assisi will be a day dedicated precisely to imploring the great gift of peace. We are, indeed, convinced, all of us who believe in God, that it is He who will grant us peace. The more intricate the situations of conflict and the more humanly insurmountable the difficulties, the more menaces weigh upon humanity, all the more must we turn to God, so that He would give us the grace to live as brothers and sisters in a world that is reconciled ...

There comes to mind what happened to Francis, son of Pietro di Bernardone, who learned this simple truth in a significant moment of his life, after taking part in an armed conflict among several communes at war with one another. Francis, defeated, was put into prison and remained there for a year. It was this experience which led him to a changed idea of life; it urged him to become an authentic peacemaker, and extraordinary servant of interior and social peace ...

We shall go together to Assisi to present our prayers that humanity will not be overwhelmed by such a catastrophe. I am also certain that every Catholic, as well as all other believers, will be with us in prayer.

111 Zago Diary, July 2, 1986.

112 Zago Diary, July 3, 1986.

113 Zago Diary, July 10, 1986.

114 Zago Diary, July 14, 1986.

115 Zago Diary, July 24, 1986.

116 Msgr. Jude Thaddeus Okolo was an official of the Secretariate of State.

117 A priest of the Diocese of Assisi in contact with the Roman organizers of the event.

118 Zago Diary, July 25, 1986.

119 Zago Diary, August 21, 1986.

120 Zago Diary, August 22, 1986.

*Prayer is the most inoffensive instrument that we can turn to, but it is a most powerful weapon. Prayer is a key capable of resolving even situations of the most hardened hate. Prayer is born in the heart and it has its roots in a spirit which believes in the possibility of reconciliation and peace...*¹²¹

As he had already done in the first and second public announcements, the Holy Father here is most insistent that Catholics, Christians and all people of good will ought already now to be praying for peace in the world: it would not be right to wait for the actual Day of Assisi to do that.

4. A fourth public papal statement

On September 21, at the Angelus gathering at St. Peter's, the Holy Father said:

No one should be surprised if the members of the different Christian Churches and of the various religions should come together to pray. Men and women who have a religious spirit can in fact be the leaven of a new awareness of the whole of humanity in regard to the common responsibility for peace. Every religion teaches the overcoming of evil, commitment to justice and welcome for others. Today this common, radical fidelity to the respective religious convictions is more than ever a requirement for peace.

Each one present at Assisi will pray to God according to his own religious tradition. We Christians, by virtue of the communion that already exists, shall be able to pray together.

*United together to pray in the city in which that man of peace, Francis, saw the light, we shall thus be able to offer the world a powerful witness to our powerful commitment to peace and to the cause of man. With the poor man of Assisi we desire to wish mankind today "Pax et bonum" ...*¹²²

5. A fifth papal statement

On September 28, again at the Angelus gathering at St. Peter's, Pope John Paul II continued his exhortations preparatory to the Day of Prayer for Peace:

We are well aware of the fact that war can be decided by a few, but peace presupposes the joint commitment of all. Patient and tenacious action for the building up of peace involves everyone: statesmen, members of government, parliamentarians, diplomats, public international organizations and groups of every kind. But also ordinary men and women, private citizens, on whom would normally fall in the most oppressive way the appalling burden of war; and then there are the young who so ardently aspire to mutual understanding and brotherhood.

*But believers still more should be involved in the commitment to peace. Hence the Christian Churches and the great religions of the world consider work for peace as one of their specific tasks. For believers in God, then, in a God who loves life, mutual acceptance in reciprocal respect and in solidarity is one of the most logical consequences of their service to God and to men. The awareness of the ultra material dimension of the human situation does not leave them indifferent to earthly problems. Christ's word in this regard is clear In proclaiming the Beatitudes, He enumerates also "the peacemakers"- obviously here on earth - they shall be called sons of God" (Matthew 5:9). -*¹²³

Father Zago's article in L'Osservatore romano

From September 17 until October 25, the daily edition of *L'Osservatore romano* published a series of nine articles in Italian as a help to understanding the spirit and purpose of the Assisi Day of Prayer for Peace. The fifth article was authored by Father Zago and entitled:

121 *L'Osservatore romano*, English Weekly Edition, September 22, 1986, p. 2

122 *L'Osservatore romano*, English Weekly Edition, September 29, 1986, p. 2.

123 *L'Osservatore romano*, English Weekly Edition, October 6, p. 2.

Religioni per la pace (Religions in Favor of Peace). He began writing it on July 26. An entry for that day in his Diary reads: *I began the article on Religions and Peace.*¹²⁴

To appreciate all that Father Marcello was living and doing during this time, we need to recall also the Oblate General Chapter which opened on September 1, 1986, and closed on October 3. Father Zago had been elected by the Oblate Province of Italy as a Capitular to the General Chapter. Thus, prior to the Chapter, he had to attend certain meetings with his own Province and also with the Capitulars from the Oblate Region of Europe. Furthermore, prior to the Chapter, he also knew that there was a serious chance that the General Chapter might elect him to be the next Superior General of the Oblate Congregation. This brought him the problem: would he serve the Church better by staying on as Secretary of the Secretariate for Non-Christians or as Superior General of the Oblates. "On the occasion of my election, I suffered Passion", did he confide to some friends.¹²⁵ In this regard, the decision of the Holy Father and the Holy See's Secretariate of State was not to intervene in any way. All of these concerns are mentioned in various entries found in the Zago Diary. In fact, Father Zago was elected Superior General on the first ballot on September 13: September 13 was also the anniversary of his ordination to the Priesthood in 1959.

On October 1, the Zago Diary reads: During the morning, I took part in the last meeting for the Prayer at Assisi. It lasted two and a half hours. They also served spumante in my honor and placed me on Cardinal Etchegaray's left.¹²⁶

6. Pope John Paul II calls for truce among all belligerents in the world

From October 4 to October 7, the Holy Father was in France on a pastoral visit. On October 4, he attended a large ecumenical celebration in the Amphitheatre of the Three Gauls in Lyons. At the conclusion of this celebration, he launched the following appeal:

Our prayer in common for a peaceful future for humanity will bear fruit to the measure in which those who are currently involved in actions of war will agree to take an active part in this initiative. In fact, if the political and military leaders of the nations and groups involved in armed conflict would, as a meaningful gesture, support the prayers of almost all the religions of the world, they would bear witness that, for them also, violence does not have the last word in the relationships among people and nations.

Therefore today, on the feast of St. Francis, the apostle of Gospel peace, in this city of Lyons, at the end of our ecumenical celebration, I would like to solemnly issue to all those who participate in conflicts throughout the world, an ardent and pressing appeal to observe, at least for the entire day of 27 October, a total cease-fire.

I confidently launch this appeal, because I believe in the value and the spiritual efficacy of signs.

The truce of 27 October may provide a stimulus for the parties involved in conflict to undertake or continue a reflection on the motives that caused them to seek through force, with its consequent human misery, what they could rather obtain through sincere negotiations and recourse to other means offered by the law. I also address

124 Zago's Diary, July 26, 1986. The English translation of this article, made by myself at Father Zago's request, appeared in *Kerygma*, Ottawa, 1988, No. 21, pp. 119-127. It is reprinted as an Appendix to this article. Other articles by Father Zago on the Assisi Day of Prayer for Peace were published in various languages: see M. Rostkowski, "Il patrimonio teologico e missiologico di Mons. Marcello Zago, O.M.I.", in *Vie Oblate Life*, 59 (2000), pp. 405-406.

125 See G. Laprise, « Le père Marcello Zago et les Chapitres généraux: souvenirs personnels et documents », in *Vie Oblate Life*, 62 (2003), p. 215.

126 Zago Diary, October 1, 1986.

this appeal to those who seek to obtain their goals through terrorism or other forms of violence. May they quickly return to humanitarian sentiments.... ¹²⁷

At the time that Pope John Paul II issued this invitation/appeal for a truce, there were terrorist activities going on in Northern Ireland, in the Basque areas of Spain, in South Africa, and in certain states in India; and there were war and guerilla activities in the Western Sahara, Ethiopia, Iraq, Iran, Afghanistan, Sri Lanka, Vietnam and Cambodia. At the same time, the so-called Cold War was being waged over the entire world: in 1986 nothing indicated that three to four years later, the Communist block would begin to crumble and fall.

7. A further papal statement at the Angelus prayer of October 12

The Holy Father gave another reflection on the Day of Assisi in his message immediately prior to the Angelus prayer at St. Peter's on October 12. In his words:

In a few days we shall go to Assisi, representatives of the Catholic Church, other Christian Churches and ecclesial communities, and of the great religions of the world. We shall go as believers in God, who have at heart all the events of human history... I am aware that, in the particular Churches throughout the world, my invitation has already been accepted by the bishops and their communities. The same day of the meeting in Assisi, or the day preceding it, throughout the entire world they will be praying for the same intention for which we are gathering in the city of St. Francis...

*May the Lord Jesus, "Prince of Peace", grant that this unique occasion revive in each person the openness to daily service on behalf of peace. May it nourish a service of prayer, of efforts, of sincere personal and communal contributions towards peace. We are asked for a true conversion of heart, that we may become true "peacemakers..."*¹²⁸

Then, on Wednesday, October 22, the 8th anniversary of John Paul II's inauguration as Pope, he held a general audience in St. Peter's Square. It was his last public statement on the Assisi Day of Prayer for Peace, prior to the actual Day itself.

As is known, next Monday, 27 October, I shall be in Assisi, with numerous representatives of other Church and Christian communities and of the other world religions for the purpose of praying for peace.

Undoubtedly it is an outstanding event of a religious character, exclusively religious. Thus it was planned, and it will take place in this perspective with the collaboration of all the participants. It will be a day of prayer, fasting and pilgrimage. I trust that, by the Lord's grace, it will really be a high point of that "movement of prayer and peace" that I hoped for on the threshold of 1986, proclaimed by the United Nations as the International Year of Peace...

In the Council ..., the Church, under the inspiration of the Holy Spirit, reflected at length on her position in a world ever more marked by the encounter of cultures and religions. According to the Council, the Church is ever more aware of her mission and duty, indeed of her essential vocation to announce to the world the true salvation which is found only in Jesus Christ, God and man (cf. Ad Gentes, 11-13).

Yes, it is only in Christ that all mankind can be saved. "There is no other name under heaven given among men by which we must be saved" (Acts 2:12). From the very beginning of history all who are truly faithful to God's call, as far as it is known to them, have been directed towards Christ (cf. Lumen Gentium, 16)...

Precisely because Christ is the centre of the whole world, and because no one can come to the Father except through Him (cf. John 14:6), we approach the other religions in an attitude of sincere respect and of fervent witness to Christ in whom we believe. In them there are, in fact, the "seeds of the Word", the "rays of the one truth", to quote the words of the early Fathers of the Church who lived and worked in the midst of paganism and to which the Second Vatican Council refers in the declaration Nostra Aetate (n. 2) and in the Decree Ad Gentes (nn. 11, 18). We know what we believe to be the limits of these religions, but that does not at all take away from the fact that they possess even outstanding religious values and qualities (cf. Nostra Aetate, 2).

127 *L'Osservatore romano*, English Weekly Edition, October 13, 1986, p. 2.

128 *L'Osservatore romano*, English Weekly Edition, October 20, 1986, p. 16.

These are precisely the “traces” or “seeds” of the Word and the “rays” of the truth. Among these there is undoubtedly prayer, often accompanied by fasting, by other penances and by pilgrimage to sacred places held in great veneration. We respect this prayer even though we do not intend to make our own formulae that express other views of faith. Nor would the others, on their part, wish to adopt our prayers...

What will take place at Assisi will certainly not be religious syncretism, but a sincere attitude of prayer to God in an atmosphere of mutual respect. For this reason the formula chosen for the gathering at Assisi is: being together in order to pray. Certainly, we cannot “pray together”, namely, to make a common prayer, but we can be present while others pray. In this way we manifest our respect for the prayer of others and for the attitude of others before the Divinity; at the same time we offer them the humble and sincere witness of our faith in Christ, the Lord of the Universe...¹²⁹

8. The last preparations for the Day of Prayer at Assisi

The new Oblate Superior General, Father Zago, had yet to fulfill his full role in the project of the Assisi Day of Prayer. That is why he will still be at his office in the Secretariate for Non-Christians on October 8¹³⁰, again on October 13 when he also had lunch with Cardinal Etchegaray.¹³¹ His Diary for October 14 tells us: *Today I was at Assisi with the organizing committee. It is normal to be tired in the evening. I tried to get back in time to greet Father Jetté who was leaving, but in vain, even though I had recourse to the airport.*¹³² And on the following days, he spent considerable time at the Secretariate.

The entry for October 18 reads: In the morning I worked at the Secretariate, gave an interview to Vatican Radio about Assisi, had lunch with Cardinal Etchegaray at the Secretariate, took up the correspondence.¹³³ On this same day the Superior General requested me to go to Assisi in order to accompany the delegation that represented the native religions of North America.¹³⁴ On October 21, he wrote: ... In the coming days I will have to strike down my tent at the Secretariate and then to Assisi. I will conclude my service to the Holy See in some glory.¹³⁵

On October 22, the Diary entry reads: Correspondence and work at the Secretariate filled up the day. In these weeks I have written hundreds of letters to Oblates, Bishops and friends.¹³⁶ And then, on October 23: The work is demanding and I am keeping calm. That does not cancel my fatigue.¹³⁷

This October 23 entry is an example of key omissions that occur in the Zago Diary. My own diary for that day notes, among other things: *4.30 p.m. Fr. General and I walk to the Vatican – Meeting at the Secretariate for Non-Christians, presided by Cardinal Etchegaray, re: preparations for Assisi this Monday.*¹³⁸

There were some forty people at this meeting: *Focolarini* men and women, the same also from the St. Egidio Community. These had volunteered to meet religious leaders and their suite at Fiumicino Airport, to bring them into Rome, to see to their lodging, to take them to

129 *L'Osservatore romano*, English Weekly Edition, October 27, 1986, pp. 1-2.

130 Zago Diary, October 8, 1986.

131 Zago Diary, October 13, 1986.

132 Zago Diary, October 14, 1986.

133 Zago Diary, October 18, 1986.

134 Aloysius Kedl Diary, October 18, 1986.

135 Zago Diary, October 21, 1986.

136 Zago Diary, October 22, 1986.

137 Zago Diary, October 23, 1986.

138 Aloysius Kedl Diary, October 23, 1986.

Assisi on the coming Sunday, to their accommodations there, and to bring them back to Rome and to the Airport when they would be leaving. There were also persons who, like myself, would accompany the different religious representatives at Assisi itself. Presiding was Cardinal Etchegaray and with him was Bishop Mejia. But the real heart and soul of this meeting was Father Zago, who seemed to have everything at his fingertips. With him were some staff personnel of the Secretariate. It was fortunate that Father Zago was given a free hand at the presiding podium. Cardinal Etchegaray seemed somewhat confused for a while, to the point where he asked who all these people in the hall were and why they were there! One of the Focolarino gentleman strongly insisted that all persons involved as volunteers, staff or whatever of the meeting should be issued appropriate tags so that they would not be hindered from doing their tasks by well-meaning but uninformed policemen. This suggestion seemed to be rebuffed with a gesture as though this was taken for granted. The gentleman insisted, however, and said it is so serious that one needs to rethink one's role as a volunteer. Fortunately Father Zago intervened and promised him that this would be done.¹³⁹

Father Zago's diary reveals that he spent the morning of October 24 at the Secretariate¹⁴⁰, and that he spent the entire day there on October 25. He notes: *Day spent at the Secretariate to prepare for the 27th. Good will exists in everyone: efficiency requires an animator.*¹⁴¹

Battleford, SK, March 30, 2006

(to be continued)

* * * * *

APPENDIX

Religions in Favour of Peace¹⁴²

by Father Marcello Zago, O.M.I.

Religions in Favour of Peace

Is this a wish, an observed fact, or a program? Perhaps it is a bit of all these things. In the realm of the ideal, Christians instinctively unite the terms "religion" and "peace". The angel's message to the shepherds announcing the Messiah's birth was accompanied by a chorus of the heavenly host which praised God thus: "Glory to God in the highest and peace on earth to those on whom his favour rests" (Luke 2:13).

Still, we have to acknowledge that all religions in some circumstances or periods of their history have justified, favoured, carried on war, persecution and coercion. As far as that goes, we don't have to scrutinize the history of the past: it suffices to look at the conflicts of the present... a number of the latter are supported and justified in the name of religion. Let us think of the internal strife in Northern Ireland, Lebanon, Sri Lanka, India and of the war between Iraq and Iran. Moreover, in these last few years we have seen signs of a militant

139 My own personal remembrance.

140 Zago Diary, October 24, 1986.

141 Zago Diary, October 25, 1986.

142 This article written in Italian was published in the daily edition of *L'Osservatore romano* on October 15, 1986, and then in its English translation in *Kerygma*, Ottawa, 1988, No. 21, pp. 119-127.

religious fundamentalism which promotes and justifies tensions, opposition, strife and wars in many parts of the world. In each single case we have to make the appropriate clarifications and distinctions, because such pretensions are at times advanced by individuals who are in contrast with the community and its representatives, whereas in other instances they are shared by the community and even boasted of and promoted by the religious authorities themselves. It is indeed very difficult to explain certain facts such as the strife between peoples of the same religion, or others of a more genocidal nature such as the Nazis against the Jews, the Khmer Reds against the people of Cambodia, and the Turks against the Armenians. Facts like these, too, are the expression of the mystery of evil which is at work within mankind and within religions themselves.

As a matter of fact, religions are part of the problem. Religions are lived by human beings who easily use religion to promote their own self-interest, for purposes of power and domination. In many instances, too, religion is identified with the culture, the society, the ethnic group or the nation, and hence the defence of the latter is made in the name of the former. And so we come to the point where war is justified in the name of assumed religious motivations. The so-called holy wars of the past as well as of the present find their dynamism in this kind of logic. We must also acknowledge that pretexts, statements or visions justifying and encouraging war can be found in the very sacred scriptures of the various religions and in the myths or basic traditions. Even in certain parts of the Bible and in some texts of the Koran such presumed confirmation can be found.

The potential for peace in religions

In spite of the shadows mentioned above, the religions do contain messages and a potential for peace; they have intrinsic demands that require peace and possess tried methods to promote it. In the different religions we find features that are constant elements on which a civilization can be built. To establish a reciprocal alliance for the service of mankind is therefore possible. Not that these messages and methods are identical, but there are convergences which can be beneficial to the goals of peace.

The religions' common contribution to peace

Relationship with the Absolute and the search for definitive salvation are like the basis and model for peace. For Hinduism, salvation consists in the return to the original Brahman and peace consists in overcoming transmigration. For Buddhism, peace is nirvana, the overcoming of conflicts and tensions. For Christianity, salvation is peace and communion with God. For Islam, Paradise is peaceful joy. For all these religions, life here on earth is to be patterned on the final life hereafter, is meant to be a preparation for the latter.

The religions emphasize the priority of being over that of having. The Oriental religions insist on the realization of the eternal Being, on returning to the primordial Being of which we are like sparks. The monotheistic religions from Judaism to Christianity to Islam insist on conformity to the will of God who has projected all being in its entirety. The cosmic religions such as the African traditional beliefs insist on the harmonious insertion into creation. The priority of being over that of having in itself pacifies people's spirits and promotes respect for others and recognition of individual freedom and responsibility.

In all religions the value of the human person is recognized. In the Judeo-Christian tradition, God created man and entrusted creation to him. In the Buddhist tradition, which

holds that every being can pass through all the different states of existence, the human state is the privileged one, for only through it can definitive salvation be attained. For Islam, man is God's intendant, the object of God's revelation. For Hinduism, every being is, in the last analysis, a spark of the light, a part of the Absolute into which it must integrate itself. The recognition that the human being is central and the search for the Absolute are the foundations for societies that are open and capable of growth and criticism.

The religions also acknowledge a basic human brotherhood. In Abrahamitic monotheistic religions, this brotherhood is based on creation: all men are brothers because they have been created by God. Then, in the case of Islam all have been witnesses to the primitive revelation. For Christians, all men are sons of the same Father and Christ died for the salvation of all. In the Indian religions, transmigration is an incentive to respect another for one's very enemy could be the reincarnation of a person who is loved and dear.

This "fraternity" provides the basis for mutual relationships which promote respect, openness and welcome, mutual aid and altruism. That is why in all religions hospitality is sacred, is in some way a welcoming of God or an experiencing of the sacred. Altruism is recommended and practised not only within one's own ethnic group, but also in regard to the stranger and the foreigner.

The great religions stress the integration of personal life and the human community and that is why, historically speaking, they have promoted harmony between religion and culture, between belief, knowledge, communication and action.

The religions also offer means designed to rebuild or restore peace, such as mutual forgiveness, reconciliatory sacrifice, peace-creating mediation, community living, periodic festivities, acknowledging one's limitations and mistakes, symbols and examples.

All religions have men of peace who are an inspiration for others. At times these represent a certain class or type of follower of a given religion, for instance, the mediators in Buddhism, the saniasi in Hinduism, the Sufi in Islam, the peace-makers and charity workers in Christianity. At times these are concrete individual persons who become universal symbols, for example, Francis of Assisi, Mahatma Gandhi, Mother Teresa, Buddha. Here we have the reason why St. Francis of Assisi is seen as a model of peace by Japanese Buddhist communities and Mahatma Gandhi is considered a teacher of peace by Christians.

The modern world, a salutary challenge for the religions

All the religions now find themselves in a situation that is radically new. They now exist in a world that is becoming one and pluralist. Travel and encounter, emigration, and even more the means of social communication are bringing the various creeds, cultures and ideologies into close contact. No religion can now live in an impregnable castle or stronghold from which it may sally forth to wage war against its competitors. Every believer and each religion must now learn to live in a pluralist world, that is, in a society wherein it is possible to choose and wherein the freedom of another is to be respected.

Furthermore, the religions now find themselves in a world that is in danger of self-destruction, and thus they acquire a salvation role in regard to mankind that is not only eschatological but also in the here and now. Because of the values inherent in their respective traditions and the educative experience they possess, the religions have a

special capability and responsibility to prevent humanity's destruction and to promote peace in the world.

In order to be credible, the religions must today put themselves at the service of man not only in the domain of his spiritual needs, but also in that of his temporal needs such as peace, justice, freedom and human promotion. In every culture the religions have played such a spiritualising and animating role in the past. Today, they must find new ways to respond to new needs.

Often enough they cannot do this from a position of superiority and strength. In fact, they at times have to live in a context of systems which fights against them, tolerates them, uses them, or ignores them. Nevertheless, they possess their own potential and modes which can bring new forms of animation and balance into being.

If they are to collaborate in serving mankind, the religions have to respect each other and cultivate mutual relationships that respect the rights of all and justice everywhere. A given religion cannot refuse the rights of freedom of worship and of witness in areas where it has a majority and at the same time seek to obtain these rights elsewhere. In every place rights must be granted in theory and in practice in the same just and mutual manner. Certain forms of religious arrogance that exist in countries which have a state religion are a hindrance to peace. Freedom and mutual respect are necessary conditions to building peace.

Dialogue, the way to peace

But how can the religions contribute to peace in the present situations? The ways that they propose to achieve peace and even their concept of peace can be quite different. I will always remember the reaction of a Buddhist monk, a friend of mine, way back in 1972. I was at that time in Laos, a country then much tormented by guerrilla warfare. Together with Buddhist monks, I was assisting at the introduction of a day of meditation on peace, a day in which Christians and especially Buddhists were taking part. After my intervention, a monk who was renowned as a master of meditation, remarked: "But you people always speak of peace as something that is external, as something that is dependent on external agreements. Peace is rather something that each person builds within himself: it is the internal unity achieved through meditation and personal self-control. Only from such an interior unity as a starting point can we find external and social peace."

Someone may perhaps inquire if this rather exclusive interiorizing approach in some way explains the slaughter that occurred a few years later in Cambodia, a country that is deeply Buddhist. A man of non-violence like Gandhi was anchored in this kind of spirituality and he knew how to find new ways of peace and understanding, even if all did not follow him.

It is true that even today positions on the nature of the commitment that religions ought to make in regard to social problems, to justice and peace vary and at times are causes of tension. The sects and new religions often cast their propaganda nets in these troubled waters. Peace, which is certainly the desire of all people, is understood according to outlooks, values and methods that differ widely.

In any case, the religions are called to promote peace by propagating those values which are the solid foundations of peace; such are the sense of God and the Absolute, respect for man and life, brotherhood and mutual comprehension.

Moreover, they are a privileged context for education to peace, for an extensive and convincing contact with their faithful in terms of the concrete ways that could be used and even more for the motivation these religions can offer their people. They can thus transform persons and animate society in view of building a universal culture of peace.

To promote peace, however, the religions must also know each other, understand each other, respect each other and work together with each other. It is not a matter of any kind of strategic union against someone, but rather of a unity inherent in their very nature that is at the service of man and of peace in justice. The road that leads to this is the road of dialogue understood as an ensemble of positive human relationships, as a method of facing each other and mutual enrichment, as a means of radiating new hope for humanity. Dialogue carried on by the leaders can have a symbolic and promotional value; that carried on by the specialists can shed light on the journey that lies ahead; dialogue among the masses of the ordinary people lays the basis for daily relationships and mutual collaboration. The road yet to be covered is still a long one, also because so many religions do not have any magisterium or recognized authorities. Nevertheless, the journey must be made: the religions' need to be credible and mankind's dramatic situation make it an imperative.

Prayer as a witness and a way to peace

Peace is the fruit of man's good will and it is a gift from God. When a human being discovers and deepens his relationship to God, he/she usually acquires a better perception as to what peace demands. When a human being prays for peace, he/she acknowledges that peace both involves and transcends his/her human capacities.

When the leaders or representatives of the world religions will gather at Assisi to pray for peace, they will by that very fact give a witness of their commitment to peace and of their humility in regard to its achievement. It is not possible to pray for peace without deepening one's awareness of its necessity and without committing oneself to its cause.

As especially the Buddhists emphasize, prayer is a way to obtain interior peace from which social peace flows forth. A person who nourishes attitudes of goodness, mercy and benevolence toward others will behave and act accordingly. Conversion of the heart is at the root of the conversion of structures and of social relationships. Prayer is thus an education and a way to peace.

In God's sight man acknowledges that he is a sinner not only before God but also before his fellow man. He becomes aware that war, tensions, lack of balance have their root beginnings within himself. He understands that he is not the only one who is active when it is a matter of forgiving and loving; that peace is also and especially a gift from God. Such religious consciousness has expressed itself in petitions for peace. The *da nobis pacem* (Grant us peace!) resounds in every sacred place, has been formulated by all the religious traditions and has been uttered in every one of mankind's darker moments.

At Assisi the heads of the Churches and religions will be together to pray. In point of fact, they will not all offer the same prayer, they will not be praying together; but they will be together to pray. This simultaneous unity and separation show that the religions are not

all equal to each other, even though they have converging aspirations and similar expressions.

Many have expressed surprise at the way the Day of Prayer is being organized. To some Christians and to many Muslims and Jews this being together and this being present at the prayer of others appears to be a form of syncretism and almost a form of idolatry; while for others, avoiding to pray together is seen as a lack of good will in the commitment to unity and peace.

Experiments of prayer in common and of religious sharing are not lacking. In most cases they are made with prudence and care to avoid syncretism. Sharing in the realm of meditative experience is the most frequent. Theological justification for such sharing exists.

All men have their place in God's horizon. As Vatican II's *Nostra aetate* points out, they "all stem from the one stock which God created," they "all share a common destiny, namely, God. His providence, evident goodness and saving designs extend to all men against the day when the elect are gathered together in the holy city..." (n. 1). Being together to pray and sometimes praying together is an acknowledgment of this essential fact in the relationship of all men with God. "All men form but one community" (*ibid.*), not only from the sociological standpoint, but also and above all from God's perspective.

The Church, who is both sign and sacrament, is a people on pilgrimage together with other peoples. Precisely in this sharing does she play her role as sign and sacrament. The Church, in fact, is on the one hand the beginning and the seed, the sign and the leaven of God's Kingdom which she must therefore propose, proclaim and promote; on the other hand she is journeying towards its fulfillment. It is under this pilgrim aspect that inter-religious dialogue finds its consistency, value and modalities in its conduct toward others. Thus, the very same reasons explain how the Church has, on the one hand, her own specific cult and worship in which she cannot permit outsiders to take part; and, on the other hand, how she can unite herself to other believers in the search for God and in praising Him who draws all people and surpasses everything.

The Church's mission is also to promote unity among mankind, as *Nostra aetate* (nn.1,5) points out. This invitation to Assisi is a concrete and visible mode of promoting this unity, and uses prayer - which is a fundamental religious value - as a basis to further peace, which is the common goal of every human aspiration and therefore unites all mankind.

The Church must respect and promote genuine values that are present in the religions. These values are seeds and germs of the Word, rays of the divine Truth. Council texts abound in this sense. Prayer is certainly one of these values. This is true not only from the "anthropological" point of view inasmuch as it helps the person to surpass himself, to grow and to achieve perfection, for prayer opens him up to others and makes him a promoter of peace; it is true also from the "theological" point of view because it opens a person up to God, makes one available to God and his grace. By means of this Assisi Day of Prayer the Church acknowledges and furthers the value of prayer in both its human and theological dimensions. Acknowledging a given value does not mean acknowledging the ensemble of the structure and context in which this value is contained.

Some theologians continue to affirm that only prayer in Christ and through Christ is authentic prayer and the Christian may offer only this kind of prayer. The Paschal

Mystery, however, that is, Christ, touches the existence of every single human being and “the Holy Spirit offers to all the possibility of being made partners in the paschal mystery,” even if it is “in a way known only to God” (cf. *Gaudium et spes*, 22). Salvation can be offered to everyone even when there is no explicit faith in Christ or in God (cf. *Lumen gentium*, 16).

“This universal plan of God for the salvation of mankind is not carried out solely in a secret manner, as it were, in the minds of men, nor by the efforts, even religious, through which they in many ways seek God” (*Ad gentes*, 3a).

Prayer can be the way and the expression of this salvation offered by God, especially when it is made for the benefit of mankind – as is the case in prayer for peace – and in a surpassing of self.

The Day of Assisi is in some way an illustration of what the Church is called to be according to the mind of Vatican Council II. The Church will be the bond of unity among all Christians who will first pray alone as a group and all together as one religion in the cathedral of San Rufino (St. Rufinus) and, afterwards, in front of the lower basilica of St. Francis, all together in the presence of the other believers. The Church will also be the drawing and inviting force in regard to all the believers who will be praying within the precincts of the seraphic city, first in separate locations and then in front of the basilica in the respectful presence of all the others. The pilgrimage of different religious groups to the basilica of St. Francis is an image of the journey towards the common goal. Let us hope that the Lord will grant to pilgrim mankind a prelude of that peace which He will give at the end of the pilgrimage when the common goal has been attained.

Souffrances et guérisons des jeunes à Lourdes

*Alfonso Bartolotta, o.m.i.*¹⁴³

SUMMARY : Starting in 1991, the A. who is now a missionary in Senegal, exercised his ministry on several occasions both as a scholastic and as a priest, as a member of the International Oblate community established at Lourdes in 1985. He describes the various forms of Oblate ministry at that famous Marian Shrine mainly with youth, and he quotes testimonies about the sufferings and healings of young people who discover faith or are strengthened in their faith while praying at the Grotto, serving the sick and discovering God's mercy at work at Lourdes. He concludes by stressing the importance of the Oblate presence at Lourdes which recalls the Founder's choice of shrines dedicated to Mary as special places for the missionary ministry - preaching, prayer animation, hearing confessions - of his Oblates.

Lors du 34^{ème} Chapitre général des Missionnaires Oblats, un des six thèmes de réflexion était axé sur « La Mission auprès des jeunes ». La Congrégation offre énormément de matériel¹⁴⁴ pour nous faire connaître la richesse de la tradition et de la spiritualité oblate, nous invitant également à comprendre le monde de la jeunesse en rapide évolution.

I. La communauté internationale des Oblats à Lourdes

Selon le premier contrat entre le diocèse de Tarbes-Lourdes (France) et la Congrégation des Oblats de Marie Immaculée de 1985, ceux-ci ont été appelés par l'Ordinaire à travailler dans les Sanctuaires Notre-Dame de Lourdes, principalement pour le ministère dans le monde de la jeunesse. Par la suite, il nous a été demandé d'assurer d'autres ministères, en particulier l'accueil des pèlerins dans les six langues officielles de la liturgie des Sanctuaires (français, italien, espagnol, allemand, anglais et néerlandais).

Le personnel oblat actuel

Actuellement, la communauté internationale de Lourdes comprend 9 oblats, dont 5 coordinateurs pour la pastorale internationale auprès des pèlerins, 2 pour la pastorale internationale des jeunes et 2 confesseurs. Ils appartiennent à 7 provinces oblates : France, Italie, Espagne, Allemagne, Belgique, Anglo-Irlande, Natal. Étant donné qu'ils appartiennent à plusieurs provinces, leur provincial est un délégué de la Conférence inter-provinciale européenne.

La communauté oblate¹⁴⁵ ne possède pas de maison proprement dite, mais elle s'insère dans une communauté plus grande, celle des chapelains du Sanctuaire marial de Lourdes. Les Oblats exercent leur ministère dans le domaine des Sanctuaires de Notre-Dame de Lourdes, une grosse « usine » avec environ 400 employés, sous l'autorité de l'évêque et du recteur.

143 Missionnaire au Sénégal, né en 1964, profès en 1986 et prêtre en 1993, il a fait plusieurs séjours à Lourdes.

144 - Actes du 31^{ème} Chapitre général (1986), Document principal : « Missionnaires dans l'aujourd'hui du monde », n. 149-151. - Actes du 34^{ème} Chapitre général (2004), Document principal : « Témoins de l'espérance », n. 3 (18-22). - B. Dullier, « Eugène de Mazenod et les jeunes », dans *Documentation OMI*, n. 247 (juillet 2002). - A. Taché, « La Mission auprès des jeunes. Note sur la Règle 7b », dans *Vie Oblate Life*, 64 (2005), p. 219-224.

145 Communauté OMI - Maison des Chapelains - 1, Avenue Mons. Théas - 65108 Lourdes Cedex FRANCE - Tél.: 00.33 - (0)5.62.42.78.78 (standard) - Site des Sanctuaires : <http://www.lourdes-france.org>

Pendant la saison des pèlerinages (d'avril à octobre), le travail apostolique absorbe presque tout le temps de la journée. La communauté commence la journée ensemble par la prière des Laudes ; elle célèbre ensemble les fêtes importantes de la famille oblata ou des membres de la communauté. Tous les deux ans, les membres font une retraite spirituelle tous ensemble, en tant qu'Oblats.

Notre ministère

Cinq Oblats sont impliqués dans le service de *Pastorale internationale auprès des Pèlerins*, avec la responsabilité de coordonner, au nom des Sanctuaires, l'accueil de tous les pèlerins. En tant que coordinateurs, ils ont pour rôle de:

- assurer le ministère des confessions six heures par jour avec l'aide de confesseurs auxiliaires dont les Oblats ont la responsabilité. Pendant la saison des pèlerinages, le renfort d'autres Oblats pour ce ministère est fort apprécié;
- coordonner le service des « pèlerins d'un jour », aidés généralement de séminaristes diocésains de plusieurs pays du monde;
- assurer des catéchèses dans les différentes langues et sur plusieurs sujets;
- être présents à toutes les célébrations de caractère international;
- animer les célébrations dans les langues des pèlerins;
- traduire les documents produits par les Sanctuaires.

Deux autres Oblats travaillent à la *Pastorale internationale des jeunes*. En tant que responsables de la « planète des jeunes », ils doivent:

- accueillir les jeunes isolés ou en groupes, et les accompagner à la découverte des Sanctuaires et du message de Lourdes;
- donner des catéchèses sur différents sujets;
- préparer et animer des célébrations spécifiques pour les jeunes et intégrer ceux-ci dans les célébrations internationales;
- former des animateurs bénévoles, coordonner leur travail dans les différents services et vivre avec eux pendant quatre sessions en été (sessions de 18 jours chacune);
- présence auprès de jeunes victimes de la drogue (communauté du Cénacle, fondée par Soeur Elvira Petrozzi);
- assurer le bon fonctionnement du Village des Jeunes tant au point de vue matériel que spirituel.

II. Mes séjours à Lourdes

À l'été de 1991, j'ai eu la chance de venir à Lourdes pour la première fois, juste après deux années de stage passées avec les Oblats dans l'extrême nord du Cameroun, au sein de l'ethnie Mafa, au diocèse de Maroua-Mokolo. Ce fut pour moi une occasion de remercier Marie pour tout ce que j'avais vécu, surtout avec les enfants des rues et les lépreux.

Lorsque je suis arrivé à Lourdes, j'ai tout de suite perçu cet endroit comme un lieu privilégié pour la rencontre avec Dieu et avec les autres, une terre de partage. La phrase clé était tout un programme de vie : «Vivre, c'est partager!»

Chaque été, de 1991 à 1994, je suis revenu à Lourdes comme scolastique et bénévole. Cette expérience au milieu des jeunes du monde entier a marqué quatre étapes importantes de ma vie de chrétien et de religieux: la relecture de mon stage au Cameroun, ma profession

perpétuelle chez les Oblats, le diaconat auprès des malades atteints du SIDA, et enfin le sacerdoce et le départ pour le Sénégal. Chaque étape a été accompagnée par une grâce particulière de Marie et par le message révélé à Bernadette.

Ensuite, pendant six ans, j'ai vécu plongé dans la mission au Sénégal, parmi le peuple Seereer, et servi 40 petits villages dispersés dans la savane: un travail d'évangélisation sans doute fascinant, mais qui n'a pas toujours été facile.

En avril 2000 me voici à nouveau à Lourdes pour répondre à un nouvel appel de Dieu en me mettant au service de la pastorale internationale des jeunes (Service Jeunes¹⁴⁶ et Village des Jeunes¹⁴⁷). Il est magnifique d'y vivre la mission oblate où nous avons la chance d'accompagner une foule de jeunes de tous les coins du monde, de toutes langues, races, couleurs et de différents parcours de foi. C'est touchant de voir des milliers de jeunes qui viennent avec un seul désir: vivre une expérience de vie fraternelle, en se mettant concrètement au service des jeunes pèlerins.

III. À la découverte des jeunes

La réalité du bénévolat de la jeunesse permet d'échanger avec eux nos idées et notre manière de vivre la foi. C'est passionnant et enthousiasmant de découvrir des jeunes qui veulent servir les malades et, par cette solidarité, redonner un sens à leur vie et, enfin, rechercher Dieu. Cette démarche est possible si nous leur donnons de notre temps et surtout notre écoute, car tout d'abord ils aiment être écoutés et non être jugés.

En tant que missionnaires, nous sommes très sollicités. Je n'hésite pas à répondre en témoignant, à la fois, de mon expérience à Lourdes et de celle de la mission « Ad gentes ». C'est la force de notre charisme missionnaire qui m'a aidé à concilier le travail auprès des jeunes qui passent à Lourdes et à « poursuivre » en quelque sorte ma mission au Sénégal.

Nous aidons les jeunes à vivre la forte expérience qu'offre Lourdes pour qu'ils prolongent ensuite cette action en s'ouvrant à toute l'humanité. Pendant deux années scolaires (2001-02 et 2002-03), l'évêque de Lourdes a demandé aux Oblats d'accompagner les jeunes de «L'École de l'Évangile¹⁴⁸»: vivre en communauté, avec des jeunes garçons et filles,

146 Toute l'année, ce service informe les groupes des jeunes venant hors de toute structure organisée, sur les propositions pastorales qui leur sont destinées : célébrations, possibilités de prière, de rencontres et de service auprès des malades, veillées et animations diverses spécialement conçues pour eux. C'est tout d'abord une équipe bien soudée composée d'Oblats et de laïques : « *notre force* » comme aime à le préciser le p. Yves Chalvet de Récy, o.m.i. qui décrit volontiers le Service Jeunes comme étant « *une gigantesque toile, à l'image d'Internet, à la croisée de la plupart des Services des Sanctuaires, ou encore, un cœur duquel partent de nombreuses veines* ».

Service Jeunes : Tél. (33) (5) 62 42 78 38; E-mail : service.jeunes@lourdes-france.com

147 Autrefois, on parlait du « Camp des jeunes », aujourd'hui on parle plus volontiers du « Village des Jeunes ». Sa situation et sa vie évoquent plutôt un village de 15 hectares, avec ses quartiers, ses animations, ses temps de détente et de repas, ses moments de réflexion et de prière. Avec ses 400 lits, son self, les terrains où se plantent les tentes, ses lieux de rencontre et de recueillement, ce sont presque 2500 jeunes qui peuvent y être accueillis à la fois ! (Voir « *Lourdes Magazine* », n. 127, 2004, p. 31).

Village des Jeunes : Tél. (33) (5) 62 42 79 95; E-mail : village.jeunes@lourdes-france.com

148 « L'École de l'Évangile de Lourdes, fondée en 1991 par le Père André Cabes, a maintenant plus de dix ans d'existence. Voulu par les Evêques de la Région Apostolique « Midi », cette École a toujours accueilli des jeunes venant d'autres diocèses de France, voire de l'étranger. Aujourd'hui, les évêques « fondateurs » ou leurs successeurs ont confié à l'évêque de Tarbes et Lourdes, Monseigneur Jacques Perrier, « le soin d'accompagner » cette École.

pendant neuf mois; partager et faire grandir notre foi chrétienne; cheminer avec eux pour découvrir nos vocations respectives.

Servir les malades

La plupart des jeunes, lorsqu'ils demandent quelles sont les démarches à accomplir pour venir à Lourdes, ajoutent aussitôt qu'ils désirent aider, autrement dit, se mettre au service des malades. Ce qui les pousse à faire ce pas, c'est tout d'abord un geste de solidarité envers ceux qui souffrent. Le contact avec ces frères et sœurs qui connaissent la souffrance, au fur et à mesure que les jours passent, change le regard des jeunes vis-à-vis de la vie. La remise en question est alors inévitable. Si le premier pas était d'aller vers les autres, le second sera celui de se découvrir soi-même : le travail intérieur s'intensifie et exige d'aller en profondeur. Le troisième moment, enfin, c'est de reconnaître qu'il y a un Dieu quelque part. Certains d'entre eux, après avoir nié, rejeté ou refusé Dieu, se disant athées ou incroyants, découvrent ce qu'on appelle foi; d'autres par contre redécouvrent une foi jusque-là endormie ou abandonnée. Servir les autres d'abord, pour ensuite se découvrir soi-même et, enfin, s'approcher de Dieu.

J'ai toujours considéré ce triple passage comme un des miracles au quotidien qui a, bien sûr, son début à Lourdes, mais qui se réalise ailleurs, c'est-à-dire dans l'après-Lourdes lorsqu'on retrouve son milieu de vie habituel. Il s'agira de poursuivre l'expérience forte de la découverte de soi, des autres et de Dieu: voilà le grand défi pour tout pèlerin, tous âges confondus, venant à Lourdes, et cela n'est ni simple ni évident !

Les signes de Lourdes

Le symposium organisé en 2003 autour du thème « Un peuple de toutes les nations » nous a donné l'occasion de réfléchir sur la question suivante: « Comment les diverses cultures disent-elles à leur façon les signes de Lourdes? ». Dans mon intervention sur « Lourdes, carrefour de fraternité et de solidarité », j'ai parlé de mon travail au Service-Jeunes pendant trois saisons auprès des jeunes pèlerins de Lourdes.

Quoi que l'on dise des jeunes d'aujourd'hui, lorsqu'ils sont à Lourdes, ils sont chez eux et le montrent sans complexe : joie de vivre, éclats de rire, guitare et chants improvisés, mais

Celle-ci est le point d'appui d'une formation chrétienne et l'occasion d'un service, notamment en direction des jeunes (18-30 ans). Formation chrétienne d'abord : lectures d'Évangile, découverte de la Bible et de son message, découverte des Pères de l'Église, cours sur les icônes, les sacrements, sessions diverses, rencontres avec des témoins, éléments de liturgie, et, bien sûr, une présentation du message et des signes de Lourdes... Mais que chacun soit rassuré : nul besoin dans cette école, d'une licence ou d'un doctorat en théologie ! Chacun, avec les autres, se met en route, chacun se met à l'école de l'Évangile, tout simplement !

Service ensuite, dans la ville de Lourdes (aide aux handicapés, soutien scolaire, visite auprès de gens en difficulté), occasion de ne pas faire mentir l'appellation « Lourdes, la ville fraternelle ». Service encore auprès des jeunes pèlerins qui, tout au long de l'année, viennent à Lourdes pour quelques jours ! Accompagnements des groupes, témoignages auprès des plus jeunes, participation active aux célébrations, voilà bien les opportunités d'être « le ferment dans la pâte ». Quant à la situation géographique de l'École, au Village des Jeunes, elle permet à chacun de vivre dans un espace convivial et d'être à proximité des jeunes pèlerins, ravis de rencontrer des « aînés » le temps d'un repas ou d'une soirée festive.

Ajoutons encore, qu'il est proposé par deux fois, une retraite de 3 jours ainsi qu'une découverte des églises locales... temps de ressourcement et d'immersion ! Et tout, au long de ces 9 mois, une équipe d'animation très présente (2 Oblats, un prêtre diocésain, une religieuse et une mère de famille), accompagne les jeunes de l'école, qui ont, en outre, la possibilité d'avoir sur place, une « écoute et une aide personnalisées ».

Aux dires des anciens, ce chemin d'Évangile, parcouru avec d'autres, est une grâce à saisir et une expérience chrétienne forte ». (Voir Y. Chalvet de Récy, « *Ouvrez les portes de l'Évangile* », Lourdes, 2002).

École de l'Évangile: Courriel : ecole.evangelie@lourdes-france.com

ils sont aussi généreux et toujours prêts à donner un coup de main. Souvent je les questionne : « Quels sont les signes qui vous parlent le plus ? » Parmi leurs réponses, le point principal concerne les malades. Face aux malades, spontanément, nous remercions Dieu d'être en bonne santé et nous prions aussi pour eux. La sérénité, la paix et leur manière de prier nous bouleversent: nous nous posons donc cette question : « Pourquoi je me plains tout le temps et pour n'importe quoi ? » Nous apprenons à relativiser et à minimiser tout et surtout nos soucis, peurs ou préoccupations.

Souvent les adultes pensent que les jeunes sont distraits ou indifférents, et pourtant ils remarquent tout ce qui se passe autour d'eux et ils sont très sensibles. Je leur disais souvent : « A Lourdes il y a beaucoup de personnes qui sont assises dans un fauteuil roulant ou allongées sur un brancard, mais elles sont souvent debout dans la foi. Il y en a beaucoup plus qui sont debout sur leurs fortes jambes, mais qui souvent, hélas, sont immobiles dans la foi ».

Tous nous sommes malades quelque part

Durant mon deuxième séjour au Sénégal, où je me retrouve depuis trois ans, j'ai voulu continuer d'apporter ma petite note au colloque « Guérir » et au thème pastoral de Lourdes en 2005: « Venez à moi, vous tous qui peinez ! ». Quand j'entends parler des pèlerins malades et des pèlerins bien-portants, j'avoue que ça me gêne énormément. Dans les différentes rencontres et causeries avec les jeunes, je leur disais franchement qu'à mon avis nous tous, nous sommes « malades » quelque part, sans vouloir pour autant les offenser ou les discriminer. Qui de nous n'a pas besoin de guérir de quelque chose ou de se sortir de quelque situation difficile? Nous tous, à la fois, nous sommes malades quelque part et en quête de guérison, soit-elle physique ou intérieure.

Laissons-nous toucher par le langage, les mots, les confidences et surtout par le partage à cœur ouvert de cette « jeunesse du monde » lors de leur pèlerinage et surtout lors de leur après-Lourdes. C'est une manière de découvrir leurs « souffrances-maladies » et de toucher aussi leurs « guérisons-miracles » qui sont nettement plus nombreuses que les premières.

- Les « souffrances» des jeunes
- Faire le « deuil» de mon passé.
- Je n'arrive pas à donner un sens à ma vie.
- Je crois que jamais personne ne pourra soulager ma douleur.
- Ma situation familiale risque de toucher le fond... Oui, c'est ça !
- J'en ai marre de me retrouver dans les mêmes fautes.
- Je me sens un peu perdue parce que je ne trouve pas ma place.
- C'est très lourd ce que j'ai vécu et j'ai honte de ce poids.
- Je fais croire aux autres que je vis selon l'Évangile sans que cela soit vrai.
- La vie est dure et j'ai du mal à voir du positif dans les drames du quotidien.
- Je ne m'accepte pas par peur d'extérioriser mes sentiments.
- Je n'arrive pas à faire tomber certains masques.
- Les « guérisons» des jeunes

Le pèlerinage m'a permis de m'épanouir et de mûrir autant sur le plan spirituel, religieux, que sur le plan relationnel.

Je ne me suis jamais sentie aussi bien en si peu de temps avec des gens que je ne connaissais pas du tout ! Bref, durant cette période j'ai beaucoup appris à connaître les autres, à vivre avec eux et à partager avec eux.

J'ai découvert ou plutôt redécouvert Dieu. Enfin, ce n'est pas exactement ça car je n'avais jamais « perdu » la foi, mais à Lourdes j'ai découvert Dieu... d'une autre façon et plus profondément, je crois.

Je n'ai pas envie de laisser la transformation vécue à Lourdes sans suite.

Tout au long du séjour et du travail effectué (l'accueil des pèlerins), des différents événements, j'ai surtout découvert l'amitié et le partage, une amitié et un partage sans condition, qu'on donne sans compter. Alors moi aussi j'ai essayé de donner sans compter : c'était formidable ! Que ce soit avec les pèlerins pour les informer, les aider et les accompagner dans une démarche, notamment aux piscines, mais aussi avec des nombreux jeunes.

En revenant de Lourdes, je me sentais forte, tranquille et prête à agir. Maintenant je ne peux qu'essayer de reconstruire le silence pour pouvoir réfléchir, de recréer le calme de la montagne de Lourdes et recommencer chaque jour. J'ai découvert une nouvelle source de force. À vrai dire, elle n'est pas nouvelle, mais ce n'est que depuis quelques jours que j'en ai conscience : chaque matin je trouve une ou des personnes ou une intention pour qui ou pour laquelle j'offre tout dans la journée, comme une prière. Cela me donne de la patience pour supporter les moments durs et pour aimer plus. Je suis encore très petite dans la pratique, mais je ne perds pas l'espérance de grandir petit à petit dans l'amour.

Je ne crois pas avoir jamais parlé avec toi du profond bouleversement qu'a provoqué chez moi ce court séjour à Lourdes. Dans ce monde qui va toujours trop vite, il est indispensable de trouver des espaces de paix, de réconfort et de sérénité. Tout est réuni là-bas et bien plus encore et je comprends tous ces pèlerins qui se pressent à Massabielle pour faire grandir leur foi.

Je ne vous remercierai jamais assez de nous avoir proposé ce service aux piscines, auprès des malades car, depuis l'année dernière, je ne crois plus au hasard, et si ce service m'est tombé dessus, ce n'est pas non plus par hasard, mais je suis sûre que c'est la Vierge qui a mis cet espoir en moi pour que je sois plus forte et aussi pour que je puisse apporter quelque chose aux personnes qui se sont confiées à moi, pour que je puisse continuer et finir ma session avec joie et amour... et ça a marché !

Nous sommes arrivés à la maison mercredi nuit, il y a une semaine. J'ai encore dans l'esprit et dans le cœur ces lieux merveilleux, le climat haut de prière, ce silence qui te va droit au cœur et qui t'interroge, la souffrance des nombreux malades, la foi, l'espoir... Dans un coin de la Grotte nous avons laissé un morceau des nos cœurs ! Ça été une très belle et forte expérience!

Je suis ravie de mon séjour à Lourdes, le pèlerinage m'a fait beaucoup de bien. Le contact avec les personnes malades ou âgées a été très bon et très enrichissant, de nombreux liens se sont tissés. Je n'avais absolument pas envie de partir, j'avais l'impression de n'avoir pas eu assez de temps. J'espère pouvoir revenir l'année prochaine en tant qu'hospitalière. Ça m'a fait plaisir : Lourdes est vraiment un lieu où j'aime venir, il y a quelque chose de très fort là-bas.

L'année à peine finie a été une année dans laquelle je me suis très rapprochée de Dieu, à tel point que maintenant je fais la catéchèse à des enfants qui feront la première communion. Beaucoup de tout cela, je le dois aussi à Lourdes qui m'a vraiment beaucoup donné. Je crois de plus en plus que l'expérience de Lourdes m'a changée.

C'était très beau de voir certains jeunes garçons, parmi « les plus durs » du point de vue de la foi, après un moment de service à Lourdes, se retourner spontanément vers la basilique et rester en prière silencieuse avant de quitter l'Esplanade.

Le secret de la jeune Bernadette

Comme tout jeune, Bernadette a aussi vécu cette forte expérience de foi, mais elle a su la vivre, même lorsqu'elle n'était plus à Lourdes, et tout au long de ses treize ans de vie au couvent à Nevers. Après son départ de Lourdes, elle n'y mettra plus les pieds, mais elle continuera à vivre cette expérience dans son cœur car Lourdes et la découverte de Dieu par Marie font partie désormais de sa propre vie.

Son exemple de vie d'adolescente, de jeune fille et de jeune religieuse est vraiment extraordinaire. Combien d'épreuves, de souffrances et de maladies elle a dû endurer...? À un moment donné, avec sa famille, elle se retrouve dans la pauvreté, sans maison, sans la possibilité d'aller ni à l'école ni au catéchisme, atteinte par le fléau du choléra qui fait du ravage, avec son état de santé toujours fragile, et l'interdiction, à cause de son asthme

chronique, d'aller à la grotte, à ses rendez-vous d'amour... mais elle y tient coûte que coûte car elle a dit « oui ».

Depuis Lourdes jusqu'à Nevers, Bernadette a su à la fois souffrir et s'offrir. « Tout souffrir de la part des créatures pour plaire à Jésus, c'est aimer. Tout souffrir en silence pour plaire à Jésus, c'est aimer. » On comprend davantage ce que Bernadette écrivait le 21 septembre 1876 : « Je suis plus heureuse sur mon lit avec mon Christ qu'une reine sur son trône ».

Pour Bernadette ce binôme « souffrir-offrir » a été possible car l'Amour en était le véritable dénominateur commun. L'Amour c'est le leitmotiv de son riche carnet de notes intimes-spirituelles : « Je ne vivrai pas un instant que je ne le passe en aimant. Celui qui aime fait tout sans peine ou bien sa peine, il l'aime ». « Il faut aimer sans mesure et se dévouer sans compter ».

« Oui, mon Dieu, oui. En tout et partout, oui ». Oui, la recherche incessante de ce pur Amour est le vrai secret de la jeune Bernadette qui aboutira à la sainteté. Son message est encore valable aujourd'hui pour tout jeune et pour tous les jeunes de cœur en quête de Dieu.

IV. Après vingt ans de présence oblate

Une communauté internationale oblate est présente à Lourdes depuis vingt ans maintenant. De nombreux Oblats y ont travaillé dans le domaine de la pastorale internationale auprès des pèlerins ou des jeunes. Suite à cette mission particulière, on pourrait se poser la question suivante : « Ce ministère a-t-il suscité des vocations oblates ? »

Il faut dire tout d'abord que les Oblats ne sont pas venus à Lourdes pour recruter de futures vocations oblates, mais pour être un signe de l'évangile et un signe d'espérance de l'amour de Dieu au milieu des jeunes. Dans notre ministère nous devons donc rester discrets et ne pas être envahissants, car la découverte ou la redécouverte de la foi est déjà essentielle pour les jeunes. Ils ne seront peut-être pas Oblats, mais l'important c'est qu'ils soient des chrétiens missionnaires dans la société sécularisée. Il y en a plusieurs qui ont mûri leur vocation oblate, et aujourd'hui ils sont missionnaires dans le monde. La présence des scolastiques comme bénévoles lors des périodes d'été est très importante et très enrichissante. Ils en sont très heureux et les jeunes sont aussi heureux de rencontrer et de côtoyer les scolastiques. Les uns interpellent les autres, et tout le monde en bénéficie.

Dans le cadre de la préparation au Chapitre général des Oblats en 2004, la Province de France avait lancé une réflexion : « Pour faire naître une immense espérance ». Ayant travaillé avec les Oblats auprès des jeunes, j'ai voulu apporter ma contribution personnelle. Si d'une part dans le monde nous vivons de plus en plus dans la peur et dans la méfiance, d'autre part nous constatons, suite peut-être aux calamités naturelles ou aux catastrophes provoquées par les hommes, qu'il y a un grand retour d'esprit de solidarité.

Je suis convaincu que l'humanité nous lance un grand défi : nous entraider à regagner la confiance en nous-mêmes, et ensuite faire et donner confiance aux autres. La mission du 3^{ème} millénaire, en tant qu'Oblats, nous appelle à donner un exemple véritable de vie en communauté, à échanger davantage nos idées avec les jeunes et les adultes, et à partager avec eux notre manière de vivre la foi et la mission.

Après trois ans de ministère auprès des jeunes, je me rends de plus en plus compte que c'est en partageant notre richesse de vie et de foi que nous accomplissons notre mission. Les autres nous montrent alors leur véritable sensibilité et accomplissent eux aussi des gestes de grande solidarité envers les gens vers lesquels Dieu les envoie.

À maintes reprises lors des mes « tournées françaises », je me suis présenté avec beaucoup de fierté comme missionnaire oblat de Marie Immaculée! Souvent les jeunes et les adultes sont assoiffés de Dieu et de vie missionnaire. C'est à nous de partager, et de leur donner la chance de vivre cette expérience. Il ne s'agit pas seulement de témoigner de notre charisme aux autres, mais il faut, à un moment donné, oser le proposer avec joie et dynamisme.

Tout au long de mon séjour en France, j'ai rencontré beaucoup de jeunes qui aimeraient vivre une période de leur vie dans nos missions, mais en tant que jeunes et non en tant que « futurs Oblats ».

Beaucoup de jeunes ont déjà pu goûter à la beauté de la vie missionnaire dans les cinq continents, partant en stage comme coopérants pour quelques mois, pour un an ou deux. Combien de belles choses ont été réalisées par des jeunes et des adultes de bonne volonté, mais sans faire de bruit, envers les pauvres de nos missions. Sommes-nous prêts à nous engager ou à risquer avec eux ? Voudrions nous ouvrir, avec eux, de véritables chantiers humanitaires « *Pour faire naître une immense espérance* » en nous et autour de nous? C'est en les invitant, en les encourageant et surtout en les accueillant dans nos maisons et nos postes de missions qu'ils pourront voir comment nous vivons en communauté, travaillons et donnons notre vie pour l'Église et les pauvres d'aujourd'hui.

À Lourdes, comme tout Oblat dans le monde et en communauté, nous essayons de réaliser le charisme de notre Fondateur, qui avait le souci des jeunes de son temps, et animés par un esprit marial nous voulons, en ce troisième millénaire, être missionnaires jusqu'au bout, au service de l'Église et des pauvres aux multiples visages.

Conclusion

Chaque année à Lourdes, selon les statistiques officielles, environ six millions de pèlerins viennent en pèlerinage, y compris des milliers de personnes malades. Grâce à nos différents ministères, nous constatons que cette foule de pèlerins qui composent le peuple de Dieu, de toutes langues et de toutes couleurs est assoiffée de Dieu et désire grandir dans la foi en souhaitant la plupart du temps être accompagnée.

Le véritable miracle à Lourdes, c'est la découverte ou la redécouverte de la miséricorde de Dieu, la paix que ce lieu d'intense prière laisse dans le cœur des hommes. C'est une terre bénie qui donne aux pèlerins la paix et les relance dans l'espérance et la foi.

À l'exemple de saint Eugène qui avait choisi plusieurs sanctuaires dédiés à Marie comme lieux de ministère pour les Oblats, nous croyons que notre mission, dans les Sanctuaires de Lourdes, est dans la ligne d'une véritable évangélisation. Nous faisons tout particulièrement l'expérience de la valeur missionnaire et évangélisatrice de la liturgie. Par le sacrement de la réconciliation, la célébration eucharistique et les différents moments de prière, nous avons l'opportunité de rencontrer en profondeur les pèlerins et de leur communiquer la grâce du Christ. De tout cela, nous remercions la Vierge immaculée de Lourdes, notre mère et gardienne.

W. Temento (Sénégal), le 11 février 2006

Property and Poverty

A Gospel introduction to the administration of temporal goods

*Alfons Keuter, O.M.I.*¹⁴⁹

SOMMAIRE : L'administration des biens temporels dans un institut religieux ne peut être séparée de la vie de foi. La tension entre propriété et pauvreté doit être éclairée par une pensée enracinée dans l'Écriture et l'enseignement de Jésus concernant les biens matériels, spécialement dans la prière du «Notre Père». L'A. rappelle l'importante distinction entre les biens de la Congrégation et la pauvreté personnelle de chaque Oblat. À la lumière du Code de droit canonique et des Constitutions oblates, il examine les divers aspects que comporte l'administration des biens temporels: 1) la propriété communautaire; 2) l'acquisition des biens; 3) l'administration des biens; 4) l'aliénation des biens; 5) le partage des biens; 6) la propriété individuelle. L'A. espère que cette présentation sera utile tant aux formateurs qu'aux candidats en formation.

Economics and the administration of temporal goods cannot be separated from faith. Bread is more than economics; it directs attention to spiritual attitudes. The tension between property and poverty should be enlightened by Christian biblical thinking and the economic advice of Jesus, especially in the Our Father. This will be underlined by the distinction between congregational property, and the personal poverty of individual Oblates. This distinction is important for the instruction of our candidates in the area of temporal goods. With this in mind, I intend to summarize various sections of administration of temporal goods in the light of Canon Law and our Oblate Constitutions.

* * * * *

The teaching of Jesus with regard to temporal goods can be found in many places in the Gospel. One can refer to the Beatitudes (Mt 5: 3), the parables of stewardship (Mt 25: 14-30; Lk 19: 11-27), or the *Our Father: Give us this day our daily bread* (Mt 6: 11; Lk 11: 3).

If Jesus himself abstained from owning temporal goods and invited his closest followers to come after him on this path, then his real motive was for them to avoid being possessed themselves by greed and selfishness. *If you wish to be perfect, go and sell what you own and give the money to the poor ... Then come, follow me* (Mt 19: 21; Oblate Constitutions (C)19). Thus, "we enter into a closer communion with Jesus and with the poor, to contest the excesses of power and wealth and to proclaim the coming of a new world freed from selfishness and open to sharing" (C 20). Wishes for a Church dispossessed of earthly goods overlook the reality of the people of God composed of human beings on their journey to the heavenly Kingdom.

Productivity and righteousness (Ps. 127:1-3; Mt 6:28-29, 31-33)

The fourth commandment "*Honour thy father and mother*" teaches us to assume responsibility for our weak neighbour; he or she has been placed on our path beyond our will. Our neighbour represents a bit of God's guidance in our lives. Our economic system, however, which has become a world system, is set up in a very different way. According

¹⁴⁹ Treasurer General from 1988 to 2000.

to the economics textbooks, everything hinges on the economic dealings of the consumer. Whatever is produced on the market is under his or her control: it can be sold only if there is a consumer to act as buyer. Consumers are sovereign. Therefore, more than anyone else in our economic system, they must trade rationally. And that is accomplished only if they are price-conscious. Our economic education and commercial propaganda suggest that there is but one way to be price-conscious, namely that of our own interests.

With the renewed social teaching of the Church of Vatican II (*Gaudium et spes* (69-72) ; John Paul II's Encyclical *Sollicitudo rei socialis*; pastoral letters of Bishops' Conferences on economics), some people questioned the wisdom of Church leaders straying from the field of theology in order to make statements on economics. Economics was a theological issue and still is. Issues of faith and wealth cannot be separated; we cannot hide behind our knowledge of the workings of the economy in order to avoid asking crucial questions about ethics and faith.

Has everything become economics? The answer to that question must be: just take a look at the Bible, we have severed the first tenet of the Law, to love God, from the second, to love our neighbour.

The spirit of the Old Testament lies in the fact that the relationship to the divine takes place through the relationship to people and coincides with social justice. Moses and the prophets were not concerned with the immortality of the soul, but with the poor, the widow, the orphan and the stranger. The relationship to the individual, in which contact with the divine is accomplished, is not a sort of "spiritual friendship" but a friendship which expresses itself in, gives proof of, and is completed in a just economy and for which every person is fully responsible. The poor, the infirm, refugees exist for our salvation!

Biblical thinking about economic life is different from the way into which modern economics forces us. According to current economic education, the first consideration is not seeking justice but increasing productivity. Only when technical progress permits it may we think about our neighbors. First, the profits of big business must increase, then it may be seen if there is room left over for the handicapped and the unemployed. Fortunately there has been political opposition to this reasoning, but that doesn't erase the fact that this is the actual logic which current economic ideology holds up before us. Productivity is the key word.

Productivity? Solomon's pilgrim song, Ps. 127, says: *Unless the Lord builds the house, those who build it labour in vain*. Should we aim at becoming as wealthy as possible? Are we really crazy if we don't commit all our economic means to that end? Ps. 127 says exactly the opposite: *Behold children are a gift from the Lord*. Shouldn't people build up some family capital for the benefit of their children, for their education?

Strive first for the Kingdom of God and its righteousness (Mt 6:33). That goes entirely against the grain of modern society. Modern economy suffers from the delusion of efficiency. This word "delusion" is what Martin Buber used in his translation of "in vain" in Ps. 127.

The great economist John Maynard Keynes citing Mt 6 has pointed out the sickness of our passion for efficiency. We always speak about sacrifices for the future. We can hardly enjoy our own cat, he says, without seeing it as a means of breeding more cats. And these must also have kittens. We must plan our future! In the Bible, the things which the heavenly Father knows we need will simply be "tossed to us".

In the Sermon on the Mount, which begins with *Blessed are those who choose poverty*, Jesus has more to say before he speaks of the birds of the air and the lilies of the field. He teaches a prayer: *Give us this day our daily bread*. For modern economists, this prayer is perhaps the most absurd text in the bible. They are called “worldly philosophers”, and according to the nature of their philosophy of productivity, we owe our bread only to our productive investments.

But doesn't Jesus deviate from his own admonition not to be anxious about food? Must we not be concerned about our daily bread all the same? The heavenly Father knows, of course, that bread is a daily need. But life according to the Word, on the way to the kingdom, is this: our security rests on God's promises for the future. The Our Father is the prayer for the coming of the kingdom, where the "bread of sorrow" shall be eaten no more, but bread and wine shall be distributed to all, each according to his or her need. Today we can live without care, because the bread for tomorrow has been promised.

The mention of bread in the Bible is hardly materialistic. Bread always directs attention to its source. What we choose to do with our daily bread, how we share it with each other or how we snatch it out of each other's mouths, always betrays, according to the Bible, a spiritual attitude. The subject is always more than bread. The kingdom of heaven itself is depicted as a feast of bread in Lk 14:15. The messianic community, which is instructed and healed by the Word of Jesus, deals with "economics" in a significant way.

1. Possessing property

The our in “give us this day our daily bread” indicates the spirit of a pioneering Church in the time of the apostles (Acts 4:32 - 5:11). Church property is never my bread, it is never owned by an individual person. It keeps on inspiring us today in our attitude of responsible stewardship (C21). Therefore, in the novitiate and first formation, the introduction to dealing with temporal goods should speak not only of poverty but also of responsible stewardship (Lk 12: 42-44; Mt 24: 45-51; Lk 16: 1-8; Lk 19: 11-27; Mt 25: 14-30, 31-46).

Temporal goods

By temporal goods, we understand all that has economic value. The following temporal goods constitute the patrimony of the Oblate Congregation as well as of the whole Church: immovable assets such as real estate and houses, movable assets such as funds and equipment, precious goods such as archives, libraries and sacred goods for worship, and legal rights. They are governed by Church law and the Oblate Constitutions (Can. 635 and Book V of the Code; and Part III, Chapter 6, of the OMI Constitutions).

Temporal goods can be divided in stable and non-stable assets. Stable assets refer to those needed to fulfil the mission, non-stable to day-to-day operations. Fixed assets with title deeds are easy to recognize as stable, but the movable assets such as funds need to be further determined.

Juridical persons

All ecclesiastical temporal goods in the Church are owned by public juridical persons, never by an individual person. A public juridical person is like a “corporation” or an “association” which acts in the civil society as one individual for a specific purpose. This is

even constitutive for a religious institute which witnesses to the personal and collective poverty through the common property of its members. (See Can. 635, 1255, 1257).

The juridical persons of the Oblates are: 1) the Congregation as a whole; 2) Provinces, Delegations; and 3) canonically established houses (Can. 634; C151). They have the right to acquire, retain, administer and alienate property as determined by the Constitutions. The owner is the respective juridical person, mostly the Provinces and Delegations.

A Province/Delegation has to be organized as a civilly recognized legal entity according to the civil laws of the respective country, and Oblate property should have titles civilly recognized (R151b). Normally we are organized as a nonprofit organization. This tax privilege must correspond to the organization and its execution. The official title will be used for all legal binding transactions, affixed with the Corporation seal. Separate corporations, trusts, etc. should be set up with clearly defined purposes.

Purpose of temporal goods

The Oblates own temporal goods to meet the needs of the members and to be at the service of the mission (Can. 670; C150, R150 a). These objectives are within the framework of the four purposes to own Church property, which are: 1) divine worship; 2) support of those for whom the juridical person is responsible; 3) works of the apostolate; and 4) works of charity (Can.1254, §2).

2. Acquiring property

The acquiring of our daily bread in the *give us* of the Our Father is further presented by Saint Paul as a right of an apostle: right to our food and drink ..., right to work for a living ... "*The Lord commanded that those who proclaim the gospel should get their living by the gospel*" (1Cor 9: 3-14). Paul also invites the Churches to collect goods for the saints in need (1Cor 16: 1-3).

Revenue coming from the members

The Oblates, as a religious Institute, have two sources of revenue: 1) the labour of its members, and 2) the voluntary contributions from the faithful. Because of our option for the poor, however, a number of Oblates work without salaries. Moreover, it would be impossible to place a money value on all the services that members contribute to their communities. Therefore, there are internal contributions on the provincial level and a structure for sharing among Oblates on the congregational level, so that all entities have sufficient revenues, even if they are derived from financial assets (C158, R158a).

Financial assets and their earnings

We collect the accumulated surplus in special funds for the support of the members, for sharing between rich and poor, and the promotion of the apostolate (R22c). These funds have to be established in such a way that they are recognized by civil law (Can. 1284, §2, 2°).

The administration of these funds necessarily includes investing. The purpose of the investments is to obtain revenue to meet the needs of the Province;

- to preserve the purchasing power of the capital and so to ensure the stability of the patrimony of the Province;

- to increase the capital in order to meet future needs, emergencies, charities and sharing.

The demands of economic justice and concern for the environment must also be part of the investment process. (R150b).

Contributions from the faithful

Offerings given by the faithful for a specified purpose may be used only for that purpose. The intentions of donors are primary (Can. 1267, §3; 1300). Unless the contrary is clear, offerings made to Oblates are presumed to have been made to the community (Can. 1267, §1; 1302, §3). If the purpose is general and not specific, (i.e. for the works of the Oblates, or for the Mission), then the superior has the necessary discretionary power to apply the proceeds as deemed appropriate.

Special attention should be given to the acceptance of goods to which conditions are attached (Can 1267, §2). An administrator never has to accept a gift. A gift can be refused for a 'just reason'. Clandestine offerings are to be considered suspicious. The Code is very reluctant to have administrators accept gifts with "perpetual" conditions attached (Can. 1304). In fact, conditions that are established for more than 25 years are usually considered onerous, and thus subject to special administrative norms. It would be important to make sure that the document describing the gift provides that the superior/administrator has the necessary authority to make adjustments if the condition of the offering cannot be fulfilled later on because of changed circumstances (Can. 1310).

Mass intentions are a special form of contribution from the faithful. All Mass stipends, stole fees, etc., belong to the Congregation and are not personal goods.

3. Administering property

Give *us* in the *Our Father* indicates that we are in some way responsible for the administration of temporal goods belonging to the Oblate Units. All administrators are to perform their duties with the diligence of a good householder (Mt 13,52) (Can. 1284, §1; R22a, 22b).

Temporal administration consists of transactions in three categories:

- the preservation and improvement of property which has been acquired;
- the natural or artificial production of fruits or income from such property;
- the useful application of such fruits or income to the proper persons.

These are transactions of purchase, extension, utilization, conservation or maintenance (Can. 1284, §2).

To be *civilly* valid and to meet accounting standards, an act of temporal administration must comply with the laws of the country.

To be *canonically* valid, an act of administration must comply with ecclesiastical laws as well as with the Constitutions and Rules of the Congregation.

In both cases, the person performing an act of temporal administration must have received from the competent authority the necessary authorization and power of attorney. Since we are dealing with Church property, accountability is required. (Can 1281, 1284, §2, 7_, 8_; R126a, 146a).

The Superior as administrator

Ecclesiastical temporal goods are owned by a juridical person, not by the individual(s) entrusted with their administration (Can. 1255-1257). It could be said that Church property is held 'in trust' by juridical persons who are represented by physical persons, the stewards of such goods. The administration of ecclesiastical goods pertains to the one with direct power of governance over the juridic person to whom the goods belong (Can. 1279, §1). For us, at all levels of government, superiors with the consent of their councils are responsible for material goods and for their rational use (C86). Limits of financial competency are determined by the higher level, even in some cases by the Holy See, and published in the General Finance Directory (C153).

All administrators are to perform their duties with the diligence of a good housekeeper and are bound to act in conformity with the Church's common law, the applicable civil law, the Oblate Constitutions (C153), and the Church's teaching on social justice (for instance, working conditions, just and honest wages, etc.) (Can. 1286).

The Finance Committee

The Code makes it obligatory to have a financial council (Can. 1280). For the Oblates, a distinct finance committee is to be established to advise the Superior General and council (R162b), and the Provincial and Council (C 157). One of its major duties is to oversee financial transactions. It may be time to give some consideration to inter-congregational finance councils.

The Treasurer

Ordinary administration is carried out by a treasurer under the direction of the Superior (C88, 154). Once he has accepted the office, he cannot arbitrarily relinquish it.

The treasurer takes care of the members, retains property, invests money, keeps the books, and prepares the budget and periodic reports. He is responsible for employees, animates or assists lower levels and represents the juridical person in civil society. It is a principle of administration that the treasurer can act on his own within the limits of ordinary administration. (Can. 636, 638, 1284; C160; R154a, 160a).

Types of Administration:

Ordinary administration comprises acts currently required to meet the needs of the members, of properties and the missionary works of the Province. Using standard guides, the following can be considered acts of ordinary administration:

- the collection and banking of money acquired in approved ways, ministry, etc.;
- the collection of debts from creditors (unless court action is required);
- the collection of annual income from investments;
- the administration of the money and goods of the juridic person;
- the buying and selling that is required for daily maintenance: food, dress, heating, etc.;
- the repairing of ordinary damage done to real estate and stable property;
- the acceptance of donations to which no conditions are attached;
- the payment of salaries of personnel;
- certain short-term leases or loans.

These acts constitute a permanent order of economic activities approved in the budget by the competent authority. These acts are entrusted to the treasurer who exercises his functions according to the decision taken by either the superior acting alone, or by the superior with the consent of his council.

If an act does **not** fall within the praxis relating to ordinary administration, particularly when financial limits are exceeded, then for the validity of the act the written approval of the competent superior in council is necessary (Can. 638, 1281, 1288; C155; R 155a, 160a).

For the Oblates, the following are considered as acts of *extraordinary administration*:

- to accept or renounce an inheritance, legacy, donation, or foundation to which certain conditions are attached (for instance: more than 25 years; perpetual);
- to purchase, construct or renovate substantially fixed assets;
- to build, raze, rebuild or to make extraordinary repairs upon such buildings;
- to lend money, lease or rent property for more than two years;
- to borrow large sums of money as a loan;
- to distribute the annual surplus of the Province/Delegation;
- to practice a profession commercially by an individual Oblate;
- to establish funds as trust;
- to initiate procedures to obtain civil recognition of an Oblate unit;
- to establish an Oblate cemetery;
- to initiate a lawsuit as one of the parties involved.

The Code adds that **acts of major importance** are to be considered in the light of the financial situation (Can. 1277). A Province with 200 members might consider as ordinary that which certainly would be of major importance in a Delegation with 20 members.

Contracts

Because of the differences in the civil law, norms and procedures for the approval of individual and collective contracts should be developed by each Province, particularly where religious are administering goods that do not belong to the Institute (R158). With the Oblates, a nihil obstat is required for administering non-Oblate ecclesiastical goods, and more so, for administering non-ecclesiastical goods (C156).

The local community

The local Oblate community is modelled on the community of the Apostles with Jesus. "Our Lord grouped the Twelve around him to be his companions and to be sent out as his messengers (cf. Mk 3: 14). The call and the presence of the Lord among us today bind us together in charity and obedience to create anew in our own lives the Apostles' unity with him and their common mission in his Spirit." (C3).

The local community is at the heart of our mission (C37, 91). By placing all things in common, Oblates express sharing and solidarity for the mission to the poor. The local community calls its members to a lifestyle of accountable poverty, both personal and communal, and to stewardship in the use of the goods of the community (C21; R158b). Established houses can have the right of ownership of property, as distinct from residences or communities which have only been constituted and not established as juridical persons (C151).

The special statutes and provincial directories will determine how Missions, district communities, and residences are accountable to the provincial level (R151a).

Because each Province and Delegation organizes its own administration, we have two main types of local administration: the *common fund* with a local treasurer, or the *personal budget* (C158).

When the local community operates with a common fund, all revenues belong to the community to be administered according to the community budget. When the system of personal budget is in effect, all revenues belong to the Province, but the budget is prepared by the individual Oblate and then approved by the local superior. It is a way of assuming personal responsibility and of being financially accountable. In the case of a personal budget, we have to consider solidarity and communal sharing as well, and see that administrative skills in the Province are not neglected.

In both cases, the local community determines the criteria for the choice of charitable works to be sponsored, collectively or left to the discretion of its members, keeping in mind the provisions taken at the provincial level (R158a).

The Provinces and Delegations

Temporal goods are held at the level of the Provinces and Delegations, with the Generalate having minimal resources. Such are our decentralized structures.

As juridical persons by law, Provinces and Delegations have the right to acquire and own temporal goods. There should be accountability between the provincial and general level (R162a). Provinces and Delegations should do all in their power to become financially autonomous (C97, 152).

As a general rule, real estate is registered in the name of the Provincial/Delegation Corporation unless we are dealing with a separately incorporated apostolate. The Provincial Treasurer collects and keeps up-to-date the pertinent information concerning real estate.

Motor vehicles are registered in the name of the Provincial/Delegation Corporation. For purchase and/or trade, each unit has its particular norms.

The Provincial/Delegation Superior with his council determines the financial limits for extraordinary expenses at the local level (Can. 638; C159). He himself is dependent on the Superior General if the amount exceeds the financial competence of the Provincial and council (C159, 162).

The Provincial with the consent of his council determines which charitable works will be sponsored by the Provincial administration and which ones are left to the discretion of the local communities.

The Province also has responsibility for members who are no longer active. When Provinces are suppressed or redivided, those members who have left but have not yet received a dispensation, should be considered.

Upon the closing of a house or residence, the goods revert to the Province.

The General Government

Each institute is to establish suitable norms for the use and administration of goods, so that the poverty proper to the institute may be fostered, defended and expressed. While some norms are established by the General Chapter, most are determined by the Superior General and council, and are ordinarily found in the General Financial Directory (C162). The Superior General and his council also determine the financial limits for extraordinary expenditures at the Provincial/Delegation level, as well as the contribution to the General Administration (C159).

4. Alienating property

In the proper sense of the term, 'alienation' is any act by which the right of ownership of ecclesiastical property is transferred to another. Church laws regarding alienation also apply to any act by which the right itself or the use of the right of ownership is or could be diminished, restricted or endangered (Can. 1290 ff). When money has been invested on a long-term basis, it is then considered to be stable or immobilized, and thereupon subjected to the canonical formalities governing alienation.

The permission of the authority competent by law is required for the valid alienation of goods which constitute the stable patrimony of a public juridical person, whenever their value exceeds the sums determined by law (Can. 1291). Although an explicit permission from the Major Superior and council is required, at times it is necessary to act with a reduced council because there would be serious harm in delaying.

The procedures for alienation are rather detailed; they are listed in the General Finance Directory. The information which is to be forwarded to the General Administration when requesting permission for alienation will enable the Procurator General, if necessary, to prepare the documentation to be presented to the Holy See. When a Province closes a house or works, it is important to make certain that the norms relating to alienation of property are observed.

It should be noted that Canon Law provides that a Superior is to be sanctioned with a just penalty if he alienates ecclesiastical goods without the prescribed permission (Can. 1377).

5. Sharing

The word: "Give us *this* day" in the Our Father refers to sharing. In the secular world, prudent business calls for a count of the proceeds at the end of the day, so that tomorrow something of the profit can be shared. But Jesus wants us to give *this day* and not tomorrow; this means sharing now.

The principle of sharing

Church entities possess goods for specified purposes, among which are works of charity. Taking into account the circumstances of individual places, Oblate Units are to make a special effort to give, as it were, a collective witness of charity and poverty. They are to do all in their power to share something from their own resources to help the needs of the Church and the support of the poor. Superiors must remember, however, that their first obligation is to provide for the support of the members and the mission (C21, 150; R150a).

Sharing within the Congregation

Notwithstanding the right of ownership of houses, any surplus funds are to be forwarded to the provincial level for the well-being of the entire province. Our temporal goods are held at the level of the province, with the Generalate administering the congregational funds (R158a, b).

In addition to the contributions of houses to the Province (C158) and of Provinces to the General Administration (C159), the common desire of sharing is made concrete in grants to Oblates through the **Capital Sharing Program**, the allocation of sums coming from the Units of the Congregation to help developing Units establish a stable patrimony;

- the *Jetté Trust* (called *First Formation Fund* until 2003), a reserved financial asset of the Congregation managed by the General Administration that allocates Units a set annual amount for each candidate in first formation;
- the *Deschatelets Trust* (called *Oblate Credit Union* until 2003), a low-interest program offered to Oblate Units, mainly for projects in favor of formation or pastoral ministry;
- the *Zago Trust* (called *Oblate Solidarity Fund* until 2003), which grants Units requesting it a sum recommended by the Superior General in Council to the Trustees in favor of first and/or continuing formation or pastoral projects.

Sharing outside the Congregation

Obviously, the sharing of resources will depend on a number of factors, such as civil law legislation allowing for transfer of funds out of the country, the financial status of the institute in a given territory, and the spirit of generosity instilled in the members (Can. 640, 1285; R150a). The Congregation should determine that a certain percentage of its assets is to be allocated for works of charity. Each Province and community should have guidelines on the matter.

It would also be necessary to include a percentage fund set aside to help families of Oblates who are truly in need.

The Congregation also contributes annually to the Apostolic See to help it exercise properly its service to the universal Church (Can. 1271).

6. Norms relating to the property of individual religious

“Adapt yourselves no longer to the pattern of this present world but let your minds be remade and your whole nature thus transformed, then you will be able to discern the will of God, and to know what is good, acceptable and perfect.” (Rom 12: 2)

A clear distinction must be made between those goods that belong to the institute and those that belong to individual Oblates. The institute does not make a vow of poverty, but the individual Oblates do.

Likewise, a clear distinction must be made between those who are members of the Congregation, and those who are only involved in one way or another with it. Members are those who have made profession in the institute. Novices and those who have left the institute are not considered to be members.

The vow of poverty

By the vow of consecrated poverty, an Oblate commits himself to:

- a life which is poor in reality and in spirit;
- a life of labour (earning one's daily bread);
- a life lived in moderation and a stranger to earthly riches;
- dependence on legitimate authority for the use of material goods.

Therefore, each Oblate binds himself to give to the community all goods acquired through his work, or received as gifts or social benefits, and to be a responsible steward of community goods and looking for ways to share with the poor (C22; R22a).

Related documents

When making profession, religious usually sign three documents relating to temporal matters:

1) *Before his initial profession*, each Oblate cedes the administration of his goods, present and future, to whomever he wishes (Can. 668, §1; C23). He also determines what is to be done with the proceeds of those goods. The revenues of his patrimony maybe capitalized or ceded; however, he may never use them for himself (R23a). The cession of administration applies while the religious is alive and a member of the institute.

A religious who would wish to give 'annual' instructions to the administrator would not be observing the spirit of the vow of poverty. It should be noted that, according to civil law in a number of countries, revenues added to the patrimony are taxable since they are not given to the institute. An Oblate may renew this act of cession each time he receives new goods through bequest. Permission of the Provincial Superior is required to modify the act of cession regarding the use and distribution of personal patrimony.

A clause is added stating that the administrator is to remit an annual report to the Oblate concerned, because of possible taxation implications and for accountability purposes. The act of cession ceases to be valid if the Oblate leaves the Congregation.

2) *Before perpetual commitment*, each Oblate makes a civilly valid will, determining how any personal goods are to be dispersed after death (C23).

It can easily happen that the beneficiary in a will dies before the testator does. In such case, the will should be revised. Likewise, it could happen that the beneficiary of the interest arising from the patrimony is no longer in need. In such instances, the religious can request permission to change the documents. (Can. 668, §1, 2; C23).

Likewise, permission of the superior is required to carry out acts concerning one's temporal goods. For instance, it often happens that a parent now leaves the property to all the children jointly. In order to dispose of the goods, the children must sign off. The religious may be given permission to carry out such acts.

3) *An agreement not to require compensation for services rendered*, or for future considerations. This agreement applies when a member leaves the Congregation.

At the time of initial commitment, and again at the time of final commitment, each Oblate signs an agreement by which he commits himself, should he leave the Congregation, to claim nothing of whatever has been paid by him or for him, nor claim any compensation or salary for any work performed while in the Congregation, nor request any future considerations.

Moreover, the Congregation will not make any financial claim against the future religious for services provided to him during the different stages preceding initial commitment. This agreement is signed by the future religious and by a person authorized by the competent authority representing the Congregation.

A perpetually professed Oblate may divest himself of present and future possessions with the permission of the Superior General (Can. 668, §4; C23; R23b). Any renunciation should be done in a form valid in civil law, after having obtained independent legal advice. Partial renunciation can be helpful when a family member is in need, or when some special charity need arises.

Acquiring goods

Whatever a religious acquires by personal labour (such as a salary or a stipend) belongs to the community (Can. 668, §2; 1267; C22). The same applies to gifts, unless it is specifically stated by the donor that the gift is in lieu of patrimony.

Likewise, whatever comes to a religious through pension whose title was acquired after first profession, or through grants, lotteries or insurance passes to the institute. If a member does artistic, intellectual or similar work, the rights belong to the institute and the member is not free to dispose of the revenues without permission (C22). Thus, royalties for works written or prepared while a religious, belong to the institute and are not part of the personal patrimony.

Departure of members

Although a departing religious cannot claim anything from the Congregation for any work done in it, he simply cannot be left out on the street after many years of membership. The Congregation is required, taking into account the situation of the Province and the means that he would have to support himself, to assist the departing member in equity and charity (Can. 702, §2; C44). Therefore, some reasonable type of provincial plan should be set in place to provide for those who leave.

Even though pensions acquired as a religious belong to the institute, if a member leaves after a certain number of years, the pension usually follows, since, in most cases, it is personal, not institutional, and to contest this would be more costly than it is worth. However, the fact of the pension is taken into consideration when the 'charitable subsidy' is being calculated.

Conclusion

This brief overview of some of the Oblate norms relating to the acquisition and proper administration of temporal goods was placed intentionally within a spiritual context. If we forget the long-term purposes of having temporal goods - for the support of the mission of the Congregation, of its members, and of various works of the Church - we could easily be tempted to become fiscal managers, and not stewards of goods entrusted to our care.

The current Oblate Constitutions and Rules have attempted to address a number of practical issues faced by Superiors and Administrators. They provide a sound guide for us all to follow. These general principles have been developed and given new flesh in the General Finance Directory for the Congregation. This Directory should be seen as an important guide, enabling us not to lose sight of our responsibilities and of our long-term goals.

The responsible stewardship of temporal goods is a great challenge today, because we could be tempted simply to look at profit, to overlook spiritual values, and to become independent, without reference to others. We must remember to ask the Lord continually to “give us this day our daily bread”.

Hünfeld, September 2005